

A scenic view of a pond with a wooden fence in the foreground, a grassy field with horses, and trees in the background. The scene is captured in a natural, outdoor setting with a mix of green grass, brown water, and various trees, some with autumn-colored leaves.

Bulletin municipal - Juillet 2017

Mairie – 02.43.98.82.07 – mairie-st.poix@wanadoo.fr

Sommaire

Le mot du Maire

La vie de la Commune

- Travaux réalisés
- Projet : réhabilitation de la salle des fêtes
- Finances
- Tarifs 2017

La vie de l'École

- Organisation 2016/2017– Pédagogie - Activités
- Réalisations 2016/2017
- Informations périscolaires (garderie, cantine, transport...)
- Petite Enfance – Enfance Jeunesse
- Animation Jeunesse
- A.P.E.L. Saint-Poix / Laubrières

La vie des Artisans et Commerçants

La vie des Associations

- AS Football Cuillé / St-Poix
- Amicale des anciens combattants - AFN
- Culture et Patrimoine au présent
- Club de la Joie
- Relais santé bien-être
- A.D.M.R.
- ASMAD
- Association Mobilité dans le Pays de Craon
- Entr'Aide

Informations pratiques

- Informations municipales
 - * Horaires d'ouverture de la mairie, recensement de la population 2017
 - * Reprise du commerce multiservices, reprise des tombes au cimetière
 - * Jardins à louer, Gardiennage de l'église, éclairage public
 - * Logements à louer, recensement citoyen
 - * Carte d'identité et autres documents administratifs
 - * Elections, publications dans les journaux
- Bibliothèque
- Ludothèque
- Vie paroissiale
- Gestion des déchets
- Rongeurs aquatiques envahissants
- Besoin d'un médecin en urgence ?
- SYMBOLIP
- Bassin de l'Oudon

Etat Civil 2016/2017

A votre service

MOT DU MAIRE

Vous recevez le bulletin municipal en ce mois de juillet, ce qui est inhabituel. Une surcharge de travail ne nous a pas permis d'élaborer ce bulletin plus tôt.

Vous y trouverez des informations de l'année 2016 ainsi que celles des six premiers mois de 2017.

2016 marque l'achèvement du dossier de la carte communale et son approbation par la Préfecture de la Mayenne et le début du chantier de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes. Ce dernier a nécessité beaucoup d'investissement personnel de la part de la Municipalité et du personnel administratif.

2017 est l'année de lancement de l'appel d'offres pour les travaux de la salle des fêtes. En raison de lots infructueux, le marché sera relancé début septembre pour un lancement des travaux prévu à la mi-novembre 2017.

Merci à tous les bénévoles qui œuvrent à l'embellissement du village lors des journées « plantations » ou des « illuminations de Noël », à l'accompagnement des jeunes lors de la semaine « Argent de poche » et à ceux qui participent aux permanences électorales.

Merci à Michel et Monique BÉGUIN pour leur dévouement durant ces 25 dernières années au gardiennage de l'église.

Simone BENÂTRE



Bulletin d'information municipale de la Commune de Saint-Poix – Juillet 2017
Réalisé par la Mairie de Saint-Poix – Reproduit par REPRODIS (Laval)
Photographies fournies par M. Vernon ANDRE et par la Mairie
Distribué par le bureau de Poste de Craon
Exemplaires disponibles en Mairie

VIE DE LA COMMUNE

LES TRAVAUX RÉALISÉS

Carte communale

Approbation

La carte communale, la révision du schéma de zonage d'assainissement Eaux usées et la protection des éléments de paysage et de patrimoine ont été approuvées par délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2016 et par arrêté préfectoral du 24 novembre 2016.

Bon à savoir : diagnostic bocager

Les haies ont été hiérarchisées par la Chambre Agriculture qui les a classées selon leur rôle et leur importance :

- les haies déjà réglementées, à proximité des cours d'eau
- les haies importantes
- les haies secondaires
- les haies à enjeu faible
- les corridors écologiques (liens entre les haies)

Le Conseil Municipal a décidé de **protéger toutes les haies.**

Tout arrachage d'une haie (destruction totale) par son propriétaire, pour raison sanitaire ou sécuritaire, pour le passage d'animaux, pour un regroupement de parcelles... sera soumis à déclaration préalable auprès de la mairie (formulaire d'urbanisme). Le propriétaire sera tenu de replanter ailleurs un linéaire identique d'essences de qualité égale, notamment au niveau des corridors écologiques.

Font également l'objet d'une protection renforcée : les bois, les arbres isolés exceptionnels et certains bâtiments.

Instauration du droit de préemption sur la Commune

La Commune de SAINT-POIX étant dotée d'une carte communale opposable, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption et permettre la réalisation d'équipements ou d'opérations d'aménagement lors de toute vente d'un bien immobilier bâti ou non bâti.

Parcelles concernées par le droit de préemption			Opération d'aménagement ou d'équipement prévu dans chacun des périmètres délimités	Périmètre de la carte communale
Section	N° de parcelle Superficie	Surface retenue		
B	N° 311 7197 m ²	7197 m ²	Futur lotissement et voies d'accès	Oui
B	N° 328 2496 m ²	300 m ²		
B	330 pour partie 2868 m ²	900 m ²		
B	331 1569 m ²	1569 m ²		
B	N° 474 pour partie 19021 m ²	5 000 m ² environ		
D	N° 261 1650 m ²	1650 m ²	Création d'un parking pour sécuriser l'accès à l'école	Oui
D	N° 262 88 m ²	88 m ²		
A 2	N° 210 pour partie 919 M ²	300 m ² environ	Agrandissement du cimetière (au sud ou à l'est)	Oui
A 1	N° 668 pour partie 5631 m ²	300 m ² environ		
A 1	N° 586 1004 m ²	1004 m ²	Acquisition du sentier pédestre	Non
A 1	N° 587 pour partie 52777 m ²	400 m ² environ	Prolongement du sentier pédestre	Non
A 2	N° 312 79 m ²	79 m ²	Création d'un parking (sécurité rue de l'Atlantique)	Oui
A 2	N° 225 pour partie 462 m ²	30 m ² environ		

Espace cinéraire : règlement intérieur

Cavernes

Quatre cavernes sont mises à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer les urnes cinéraires. Elles peuvent accueillir au maximum 4 urnes. Elles sont recouvertes d'une dalle en béton et d'une plaque d'habillage en granit gris scellée (pierre tombale) qui peut accueillir les gravures des familles. Les frais de gravure restent à la charge des familles. Une stèle peut être posée par les familles mais elle ne devra pas dépasser 70 cm de hauteur.

Les concessions sont acquises pour une durée de 15 ou 30 ans.

Jardin du souvenir

Un emplacement appelé « Jardin du Souvenir » est mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y disperser les cendres de leurs défunts. Toute dispersion doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Mairie et sera consignée dans un registre tenu en Mairie.

Une plaque d'identification en granit (200x150x10 mm) sera remise gracieusement à la famille pour y faire graver, par un professionnel (pompes funèbres), le nom et prénom du défunt ainsi que ses années de naissance et de décès. Les frais de gravure restent à la charge des familles.

Mairie

La société BAT' DEMOUSSAGE basée à Louvigné (53) a appliqué un traitement anti-mousse par pulvérisation de fongicide sur les façades et les pignons de la mairie, sur sa toiture et sur le parvis. Le coût de l'intervention s'élève à 4 202 € TTC.

Avant



Après



Eglise

Le remplacement du moteur de mise en volée de la cloche 2 par un moteur rotatif similaire sera réalisé par la société GOUGEON (37 – Villedômer) pour un coût de 1 596 € TTC.



Accessibilité

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Commune a été approuvé par délibération du Conseil le 13 juin 2016. La Commune a choisi de programmer les travaux de mise en accessibilité de ses Etablissements Recevant du Public (ERP) et de ses Installations Ouvertes au Public (IOP) sur 4 ans :

- 2016 :

- * Cimetière (revêtement, stationnement réservé, porte d'accès) : attestation d'accessibilité
- * Sanitaire public église (sanitaire adapté conforme, lavabo, stationnement réservé)

- 2017 :

- * Eglise (rampe d'accès) : dérogation pour l'autel inaccessible aux personnes en fauteuil

- 2017 - 2018 :

- * Salle des fêtes (accès, stationnement réservé, sanitaires adaptés) : projet de réaménagement

- * Terrain multisports (accès, signalisation adaptée, revêtement du cheminement extérieur)

- 2018 – 2019 :

- * Ecole (stationnement réservé, préau, sanitaire adapté, signalisation et protection escalier, sécurisation des marches)

- 2020 :

- * Vestiaires de foot : dérogation, équipement peu fréquenté

Le coût de la mise en accessibilité est estimé à 43 671 € HT.

Le Conseil Municipal a demandé des dérogations pour l'accessibilité de l'autel de l'église (inaccessible aux personnes en fauteuil roulant), de l'escalier d'accès à la scène de la salle des fêtes (inaccessible au handicap moteur), de l'accès à l'école (inaccessible au handicap moteur, moyen de substitution : rampe amovible) et des vestiaires du stade (inaccessibilité).

Intercommunalité

Composition de l'assemblée

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Craon est désormais composé de 58 membres au lieu des 66 membres :

- Craon : 8 membres (-2)
- Cossé : 6 membres
- Renazé : 5 membres (-1)
- Quelaines : 4 membres
- Ballots : 2 membres (-1)
- Méral : 2 membres
- La Selle craonnaise : 1 membre (-1)
- Congrier : 1 membre (-1)
- Cuillé : 1 membre (-1)
- Saint Aignan : 1 membre (-1)

Les autres communes membres sont représentées par un seul conseiller communautaire.

Coopération des services communaux et intercommunaux : avis favorable du Conseil Municipal sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Craon

L'élaboration et la mise en œuvre d'un premier schéma de mutualisation traduit pour la Communauté de Communes et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs :

- Conforter les services de proximité,
- Conforter la solidarité intercommunale
- Concrétiser des initiatives locales en regroupant les moyens
- Professionnaliser les opérations complexes
- Partager une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) pour anticiper les changements de demain,
- Rationaliser la dépense publique...

Un travail de concertation a été conduit qui a permis la rédaction d'un premier projet de schéma. Ce projet est une première étape ; des groupes de travail constitués d'élus et d'agents, vont œuvrer pour proposer des pistes de réflexions dans les différents domaines souhaités par les communes : technique et matériels, ressources Humaines, formations.

Dispositif Argent de Poche 2016

Le dispositif a été reconduit du 7 au 13 juillet 2016 à destination des jeunes de + 16 ans et jusqu'à 18 ans révolus qui participent à différents chantiers moyennant une rémunération de 5€ de l'heure pour un temps de travail limité à 3 heures par jour et par jeune.

Travaux réalisés :

- peinture des volets et fenêtres de la mairie (étage)
- peinture de la main courante du terrain multisports
- désherbage



Dispositif Argent de Poche 2017



Jeunes présents à la réunion préparatoire du 17 juin 2017

De gauche à droite : Lélia ZAZA, Aubin GERAUD, Thibault SABIN, Mathis GEGU, Romain LAGARDE et Nicolas LOINSARD

Absentes : Aline OGER, Sophie BELLANGER et Rose MAUGAN

Debout : Jean-Pierre LEMARIÉ, 2nd Adjoint
Photographe : Simone BENÂTRE, Maire

L'opération a eu lieu du 3 au 7 juillet 2017, les travaux réalisés sont les suivants :

- ponçage et lasure du terrain multisports
- lasure du hangar de stockage
- désherbage, nettoyage
- réfection d'une tête de mur



De gauche à droite : Romain LAGARDE, Nicolas LOINSARD, Aubin GERAUD, Rose MAUGAN, Sophie BELLANGER Aline OGER, Thibault SABIN, Pascal RUAULT (agent technique, encadrant), Mathis GEGU et Jean-Luc BENÂTRE (bénévole, encadrant). Absente : Lélia ZAZA



Mutualisation du système informatique

Le conseil communautaire a décidé d'ouvrir son système informatique aux communes afin de disposer d'un serveur commun. Ce projet s'inscrit dans un objectif de mutualisation des ressources, gage d'économie d'échelle et d'efficacité. La Communauté de Communes prend en charge l'investissement et la maintenance. La société Maine Cloud Telecom (MCT) basée à Laval est associée à la mise en place de ce projet, elle prévoit l'externalisation de la sauvegarde informatique sur le serveur intercommunal, le transfert de toutes les applications et de l'antivirus de la Communauté

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au principe de mutualisation du système informatique pour tous les logiciels, toutes les applications informatiques autres que les logiciels CEGID PUBLIC (comptabilité, état civil, élections...) qui font déjà l'objet d'une sauvegarde externe automatique.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le Conseil Municipal s'est opposé au transfert de la compétence en matière d'urbanisme (PLU, carte communale) à la Communauté de Communes.

Prestations de contrôles réglementaires des équipements et dans les bâtiments

La Communauté de Communes du Pays de Craon propose aux communes, la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des prestations de contrôles réglementaires des équipements (extincteurs, systèmes d'alarme, contrôles électriques, gaz, contrôles des aires de jeux, contrôles des buts) Elle va coordonner ce groupement de commandes et assurer le suivi de cette opération, jusqu'à l'attribution des marchés. Les marchés prendront effet à compter du 01.01.2018 pour une durée de 3 ans. Ils pourront être reconduits pour une année supplémentaire.

Divers

Travaux divers

- Reprise de l'enrobé aux 37 et 40 rue de Bretagne par la société FTPB (St Pierre la Cour) pour un montant de 1 068.72 € TTC.
- Création par FTPB d'une bande d'espaces verts au lotissement de la Loge : 2 259.60 € TTC
- Réalisation par FTPB d'un passage pour les personnes à mobilité réduite dans la partie haute du cimetière pour un coût de 780.00 € TTC.

Rénovation de la Croix de la Mission

La société DOINEAU (La Guerche-de-Bretagne) a fourni une Croix en IROKO composée d'une colonne 185/205 de 4.75 ml et d'une colonne 185/205 de 2 ml x 2.05 m et assuré le transport pour un coût total de 521.64 € TTC, hors pose. L'entreprise Didier LORIEUL d'Ambrières-les-Vallées (53) a réalisé le nettoyage de la plaque en marbre blanc et la «re-dorure» des lettres pour 89 €.

Les membres de l'Association pour la Restauration des Calvaires en Mayenne (ARCEM) ont contribué à sa rénovation. L'inauguration a eu lieu le 23 avril 2017.



Plan d'action Frelon

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) a mis en place un plan d'action pour lutter contre le frelon asiatique en raison de l'explosion des populations recensées. Les coûts de destruction varient en fonction de la hauteur des nids de 90 € (moins de 10 m) à 200 € (avec cordages) voire 430 € (avec nacelle). En raison du coût élevé de la destruction, la commune de Saint-Poix a décidé de participer financièrement à la destruction des nids présents chez les particuliers en versant à chaque foyer Paternais menacé par un nid de frelons européens/communs ou asiatiques un forfait de 30 € par an et par nid détruit sur présentation de la facture de destruction.

Vérification des équipements sportifs

La société SOCOTEC (Laval) est retenue pour effectuer cette année seulement le contrôle des 4 buts de football, des 2 buts de handball au terrain multisports et des 2 panneaux de basket pour un montant de 345.60 € TTC.

Repas des Aînés du 23 octobre 2016

En raison du nombre de participants, le repas a eu lieu dans la salle de réunions de la salle des fêtes. Au menu : apéritif, velouté de petits pois, saumonette, sauce crevette, champignon et riz, paupiette de veau, sauce madère, sa purée de céleri et mousseline de carottes courgettes, fromage et salade, grillé aux pommes, fruits et café.

La décoration de la salle, la mise en place des couverts étaient assurées par les élus et les membres de la Commission communale à vocation sociale (ex C.C.A.S.), le repas a été préparé par M. BODIN du multiservices. Les jeunes serveurs ont effectué le service avec efficacité, ils en ont été remerciés à la fin du repas.

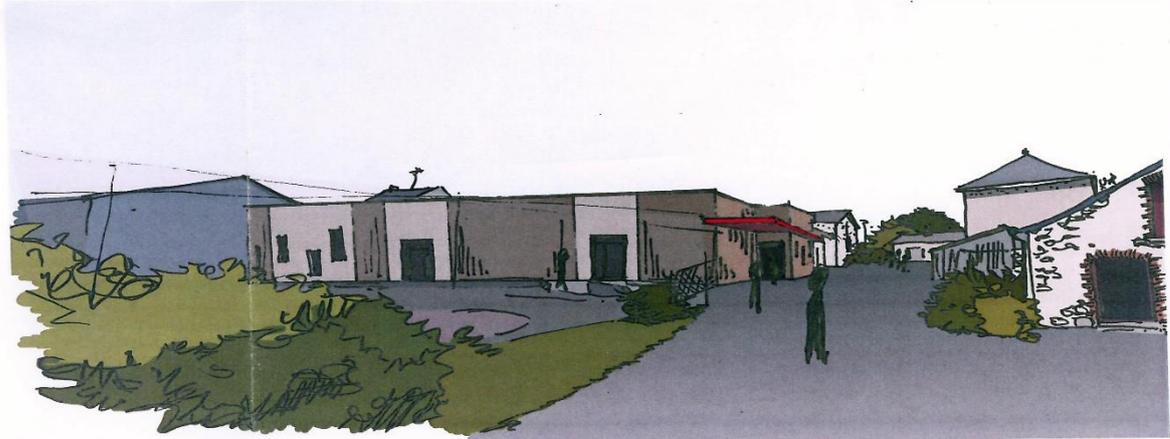


De gauche à droite : Marcel FOUCHER, Simone BENÂTRE, Maire et Louise HUBERT



LE PROJET

Réhabilitation de la salle des fêtes



Assistance à la maîtrise d'ouvrage : avenant n°1

La mission confiée à l'autoentreprise MAPACO (Maryse PAPIN Conseil) d'une durée initiale de 4 jours a été prolongée d'une journée en raison du nombre important de candidatures pour la maîtrise d'œuvre. Le montant du marché passe ainsi de 2 040 € HT à 2 550 € HT.

Désignation du Maître d'œuvre

Suite à l'audition de 4 cabinets d'architectes le 3 octobre 2016, le pouvoir adjudicateur a décidé de confier la maîtrise d'œuvre à l'équipe suivante : PETR Architectes - Architecte mandataire M. Delahais et SARL BATEC Ingénierie de Rennes pour un montant de 34 255,00 € HT.

Esquisse synthèse du projet

L'esquisse synthèse retenue est celle qui intègre les aménagements souhaités par les élus :

- A l'est, le sas d'entrée est centré sur le bâtiment, un espace de 3 m minimum est laissé, la fenêtre de la salle de réunions est conservée, de chaque côté de l'entrée, on retrouve le local ménage et les sanitaires.
- A l'ouest, on retrouve l'espace rangement accolé au bar puis l'espace traiteur. Une grande terrasse vient fermer l'angle avec le terrain multisports, l'accès est sécurisé. L'entrée du parc multisports est déplacée et devient accessible aux personnes à mobilité réduite.

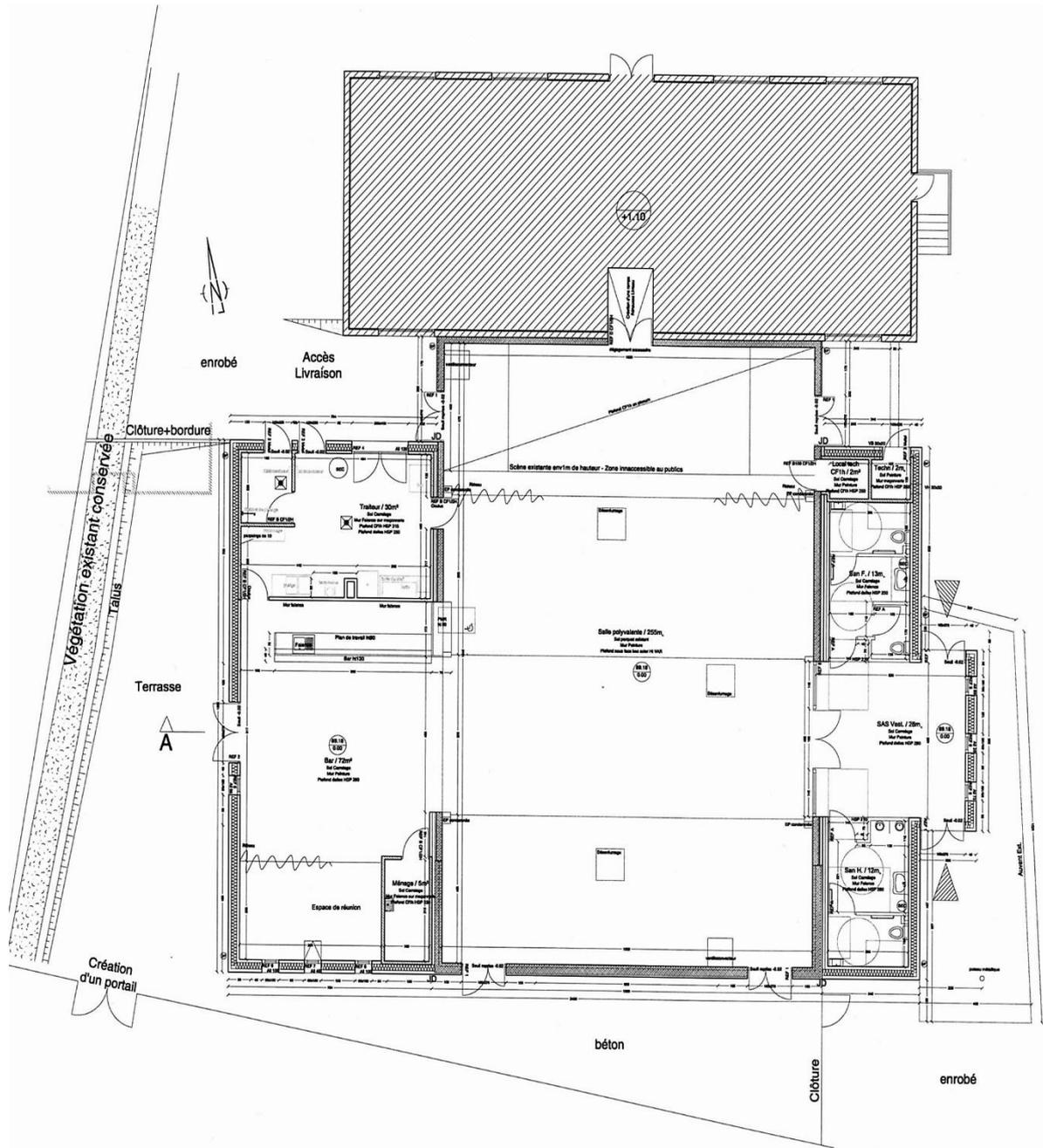
Avant-projet

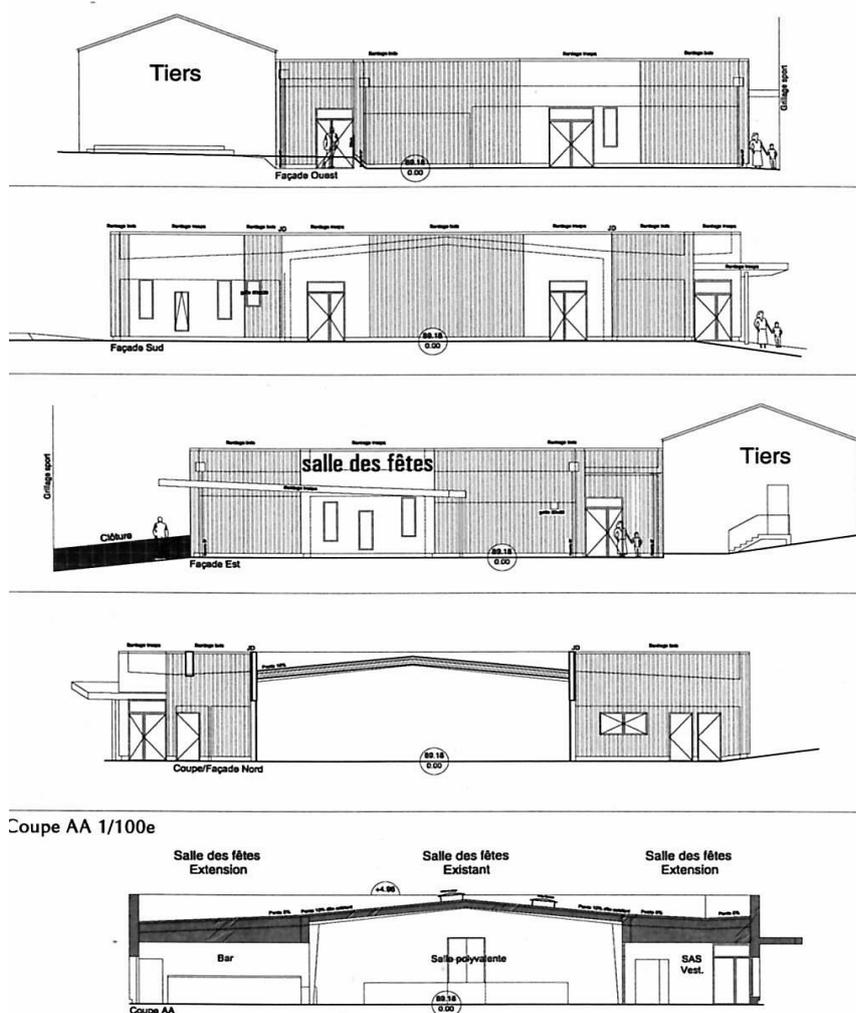
➤ Aménagements intérieurs :

- 2 entrées visibles de la rue de Bretagne et du parking décalées vers le terrain multisports pour ne pas obturer la fenêtre de la cantine
- ces 2 entrées latérales sont délimitées par un muret et 3 petites fenêtres permettant d'accéder à un sas principal
- dans le sas d'entrée accès aux toilettes femmes et hommes de chaque côté avec un WC handicapé dans chaque sanitaire
- 1 local ménage de 5 m²
- en face de l'entrée principale (à l'ouest), 1 salle de réunions de 20 m² qui servira pour le stockage des tables et des chaises avec un rideau délimitant l'espace bar ouvert sur la salle
- 1 espace bar de 57 m²
- 1 espace traiteur de 30 m² avec accès directs dans le bar et dans la salle
- déplacement de la scène (et son rideau) du sud au nord de la salle au niveau de l'escalier intérieur donnant accès à la partie haute (salle de l'ancien bar, salle de cantine) avec création d'une ouverture et comblement de l'espace de l'escalier pour être de même niveau que l'espace cantine.

➤ **Aménagements extérieurs :**

- 1 grande terrasse du côté du bar pour fermer l'angle avec le terrain multisports
- remplacement de toutes les portes (accessibilité et sécurité), les châssis sont conservés et repeints en fonction des couleurs retenues pour les façades
- mise en valeur de l'entrée de la salle par la pose d'un matériau très résistant et imputrescible le « trespas » de couleur rouge qui pourrait être associé à du bois teinté pour le bardage de la salle (isolation par l'extérieur).
- un ravalement de façade est prévu pour la partie haute de la salle (cantine)





Estimation du coût prévisionnel des travaux

Désignation	Total HT
Désamiantage	11 000,00 €
Démolitions	11 000,00 €
Gros œuvre	26 000,00 €
VRD	15 000,00 €
Charpente	43 000,00 €
Couverture	55 000,00 €
Menuiseries extérieures	34 000,00 €
Menuiserie intérieure	10 000,00 €
CDP	33 000,00 €
Peinture	19 000,00 €
Sol	23 000,00 €
Electricité	32 000,00 €
Plomberie sanitaire	12 000,00 €
Chauffage ventilation	34 000,00 €
Matériel de cuisine	15 000,00 €
Sous-total HT	373 000.00 €
Panneaux photovoltaïques	60 000.00 €
Montant estimatif des travaux HT	433 000.00 €

Mobilier	30 000.00 €
Montant Total des travaux HT	463 000.00 €
Honoraires Architecte (hors mobilier)	36 805.00 €
Honoraires Géotechnicien	1 770.00 €
Honoraires Contrôleur technique	4 630.00 €
Honoraires Coordonnateur SPS	1 660.00 €
TOTAL HT de l'opération	507 865.00 €
TVA 20%	101 573.00 €
TOTAL TTC de l'opération	609 438.00 €

Plan de financement prévisionnel

Désignation		Montant HT
Subventions		
- ETAT	Dotation d'équipement des territoires ruraux	137 659 €
- ETAT	Réserve parlementaire	5 000 €
- DEPARTEMENT	Contrats de territoire	13 002 €
- REGION	Projets territoriaux solidaires	50 790 €
- GAL SUD MAYENNE	Fonds européens – LEADER transition énergétique	40 000 €
- COMMUNAUTE CRAON	Fonds de concours – investissement communal	2 412 €
Prêt		200 000 €
Fonds propres		59 002 €
TOTAL		507 865 €

Calendrier prévisionnel du projet

- décembre 2016 : - Validation de l'AVP et des mises aux points techniques
- janvier – février 2017 - Validation du projet
- mars 2017 - Dépôt du Permis de Construire
- juin 2017 : - Dossier de Consultation des Entreprises
- 11 juillet 2017 : - Ouverture des plis
- septembre 2017 : - Relance de l'appel d'offres et ouverture des plis
- mi-octobre 2017 : - restitution des offres
- mi-novembre 2017 : - début des travaux
- fin juin 2018 : - Fin du chantier

Installation photovoltaïque

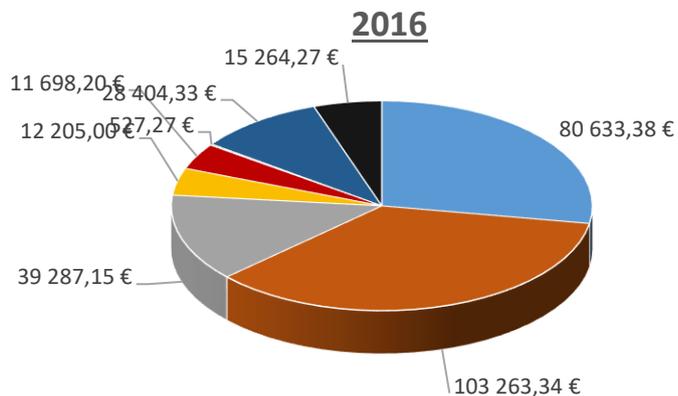
- L'entreprise Mayenne Energies Nouvelles (M.E.N.) a réalisé l'étude technico-économique du potentiel solaire de la salle des fêtes, de la cantine, de la mairie et de la bibliothèque pour un montant de 1 080 € TTC. Sa mission a été poursuivie avec la préparation de la déclaration préalable de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques et le montage du dossier de demande de raccordement ENEDIS. Cette nouvelle intervention s'élève à 576.00 € TTC. M.E.N. Dans le cadre de l'appel d'offres, M.E.N. assurera également l'analyse de l'offre du lot photovoltaïque.
- Une installation d'une puissance de 36 kWc est prévue sur les rampants est et ouest de la salle suite à la mise en place d'un bac acier neuf. La production d'électricité sera destinée en priorité à l'autoconsommation pour la salle ainsi que la cantine, la mairie et la bibliothèque. La part d'autoconsommation est estimée à un peu plus de 40 %, le reste sera revendu à EDF.

LES FINANCES

BUDGET COMMUNAL

Réalisations 2016

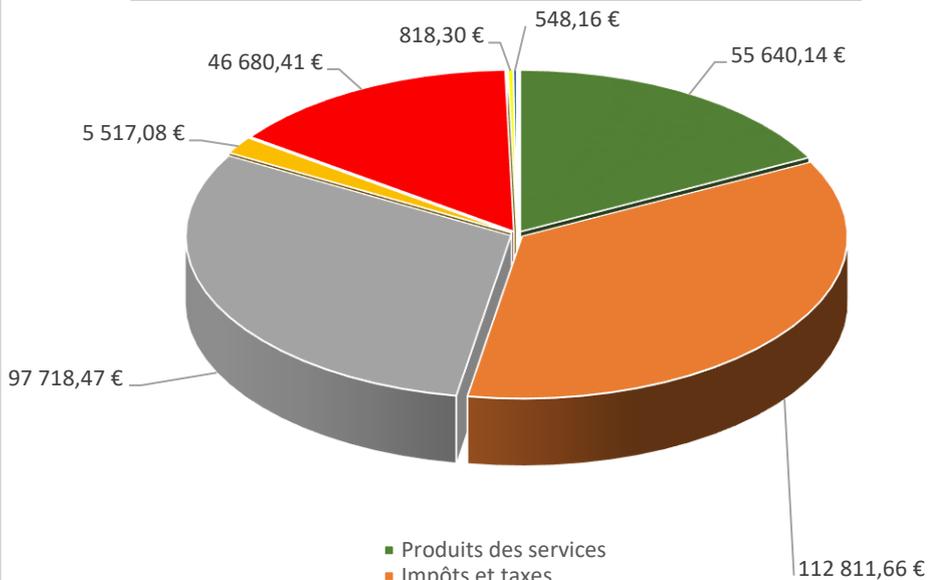
Dépenses de fonctionnement : réalisations



- Charges générales
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Atténuation de produits
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux amortissements
- Dépenses imprévues

TOTAL : 276 068.67 €

Recettes de fonctionnement : réalisations 2016

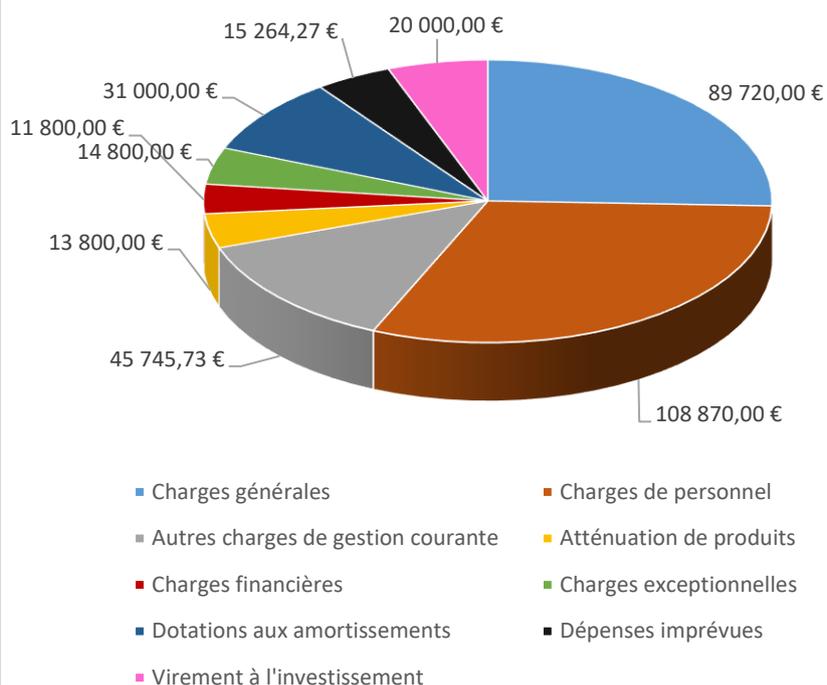


- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations
- Atténuation de charges
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

TOTAL : 319 734.22€

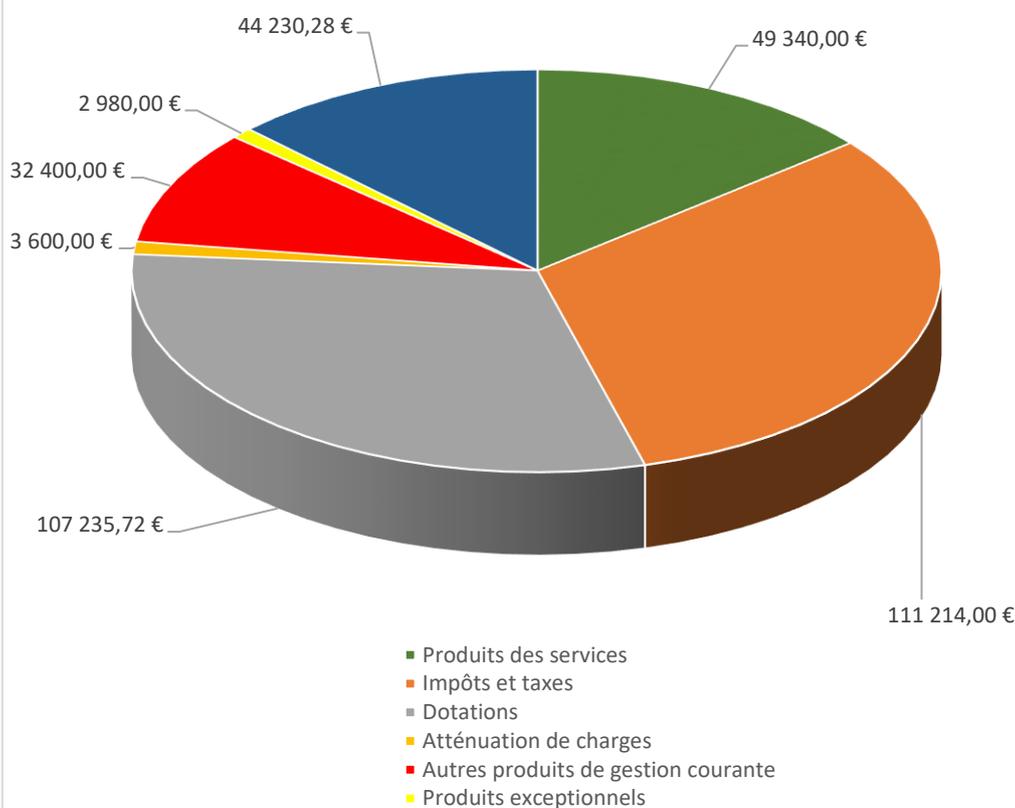
Prévisions 2017

Dépenses de fonctionnement : prévisions 2017



TOTAL : 351 000 €

Recettes de fonctionnement : prévisions 2017



TOTAL : 351 000 €

Taux d'imposition 2017

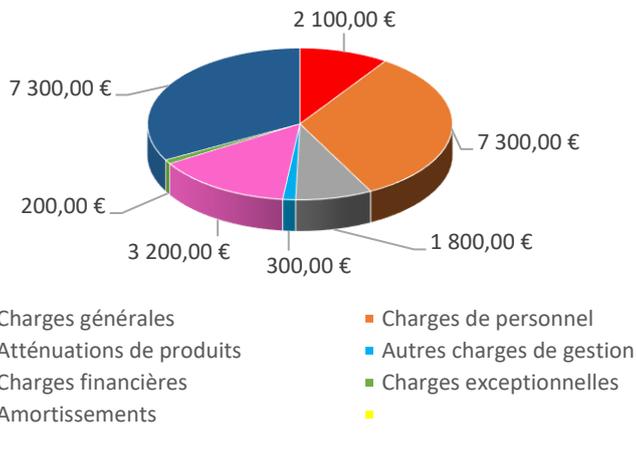
En 2016, la diminution des dotations a conduit le Conseil Municipal à augmenter les taux de 2015 de 1 point ; En 2017 les taux ont été maintenus.

Libellé	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Bases d'imposition	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	17.17 %	18.17 %	17.17 %	191 900 €	34 868 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	23.66 %	24.66 %	23.66 %	141 700 €	34 943 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	39.84 %	40.84 %	39.84 %	54 100 €	22 503 €
TOTAL				387 700 €	92 314 €

ASSAINISSEMENT

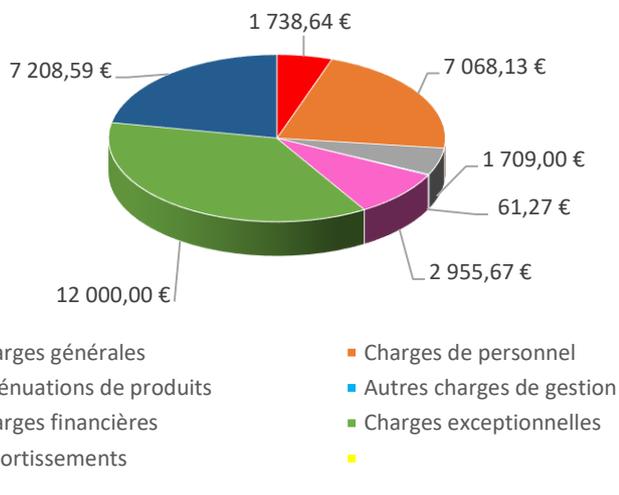
Réalisations 2016

Dépenses de fonctionnement : prévisions 2017



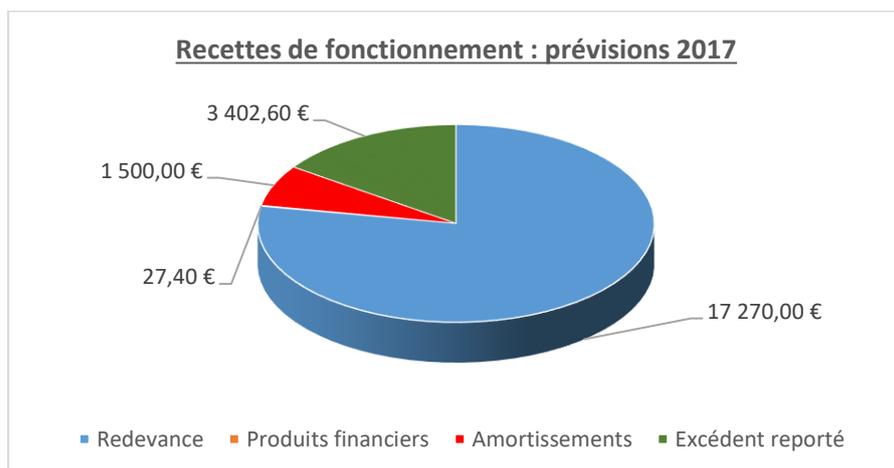
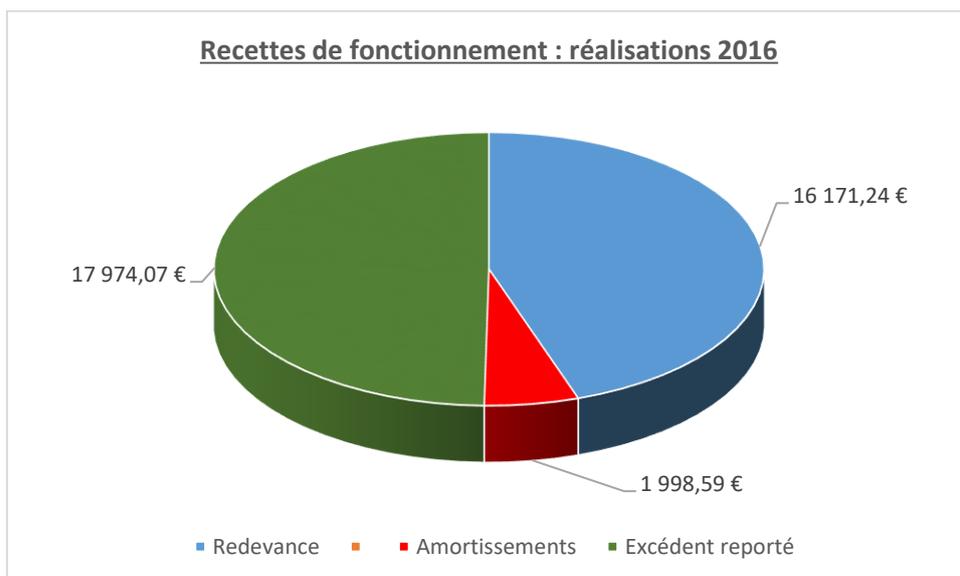
TOTAL : 32 741.30 €

Dépenses de fonctionnement : réalisations 2016



TOTAL : 36 143.90 €

Prévisions 2017



TOTAL : 22 200 €

Montant de redevance 2016-2017

- Abonnement : **50 €**
- Par m³ d'eau consommé : **0.80 €**



Modernisation des réseaux 2017

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte s'élève à **0.180 € par m³** au 1^{er} janvier 2016 (-5%) quelle que soit la période à laquelle se rapporte la consommation d'eau. Elle est collectée par la Commune et reversée à l'Agence de l'Eau.

Assainissement collectif : contrôle des dispositifs de raccordement des propriétés privées

Le contrôle de conformité du dispositif d'assainissement collectif (réseaux eaux usées et eaux pluviales) des propriétés privées en cas de vente par le service technique de la Commune de Saint-Poix est facturé **50 €** (depuis le 1^{er} juin 2015).



TABLEAU DES SUBVENTIONS

➤ Subventions périscolaires

ECOLE	Subvention année scolaire 2013-2014	Subvention année scolaire 2014-2015	Subvention année scolaire 2015-2016	Subvention année scolaire 2016-2017
O.G.E.C.	435 € x 45 élèves	445 € x 39 élèves	445 € x 34 élèves	410 € x 42 élèves*
Total	19 575,00 €	17 355,00 €	15 130,00 €	17 220,00 €**

* Les modalités de calcul du forfait communal ont évolué depuis la rentrée 2016-2017 :

- la Commune de Saint-Poix prend en charge les enfants dont les parents sont domiciliés à Saint-Poix.
- la Commune de Laubrières prend en charge les enfants dont les parents sont domiciliés à Laubrières.
- la prise en charge financière des enfants dont les parents sont domiciliés en dehors de ces deux communes (Méral, Beaulieu-sur-Oudon, Gastines, Ballots, Cuillé, Fontaine-Couverte, la Roë...) est répartie pour moitié entre les deux collectivités sauf pour les enfants domiciliés dans une commune ayant passé convention avec l'OGEC du RPI

** Sous réserve de régularisation

GARDERIE O.G.E.C.	Année scolaire 2014-2015	Année scolaire 2015-2016	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018
Subvention votée	200 € x 10 mois soit 2 000 €	120 € x 10 mois soit 1 200 €	120 € x 10 mois soit 1 200 €	120 € x 10 mois soit 1 200 €
Subvention versée	2 000 €	1 223 €	En cours	En cours
Coût réel du service*	1 167.13 €	689.85 €	En cours	

* Participation de la CAF de la Mayenne et de la MSA dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse



➤ Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques

La commune de Saint-Poix participe aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques voisines (Cossé-le-Vivien, Craon, Gennes sur Seiche, Cuillé) pour les élèves Paternais qui les fréquentent.

Année scolaire	Nb d'élèves	Coût
2014-2015	12	6 324.92 €
2015-2016	4	1 780.00 €
2016-2017	5	2 823.48 €



➤ Subventions 2017 aux associations

ASSOCIATIONS	2015	2016	2017 Vote
Football : Association Cuillé /St-Poix	1 350,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €
Football : Subvention Exceptionnelle - 20 ans du Club			300,00 €
Club de la Joie	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Anciens Combattants et A.F.N.	120,00 €	120,00 €	120,00 €
A.P.E.L. Saint-Poix / Laubrières	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Culture et Patrimoine au Présent – subv. Except. (chemin croix)	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Comité des fêtes de l'Entente Paternaise	300,00 €	300,00 €	
Secours catholique	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Groupement Communal de défense c/ les ennemis des cultures	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Fédération Départ. Groupes de défense c/ organismes nuisibles	63,05 €	64,53 €	65,27 €
Conseil d'architecture et d'urbanisme - C.A.U.E	45,73 €	45,73 €	45,73 €
Classes de découvertes (écoles publiques du secteur)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural	870,00 €		
Association Donneurs de Sang du Canton de Cossé-le-Vivien	35,00 €		
Total	4 383,78 €	3 480,26 €	4 481,00 €



Subvention non versée, à la demande de l'association



Subvention non versée



Subvention à caractère social versée par la Communauté de Communes du Pays de Craon



LES TARIFS 2017

Salle des fêtes

SALLE DES FETES	SAINT-POIX		HORS COMMUNE	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Réunion, vin d'honneur	60.00 €	120.00 €	75.00 €	150.00 €
Soirée ou Journée (1 repas)	120.00 €	180.00 €	150.00 €	225.00 €
Journée + soirée (2 repas)	150.00 €	210.00 €	190.00 €	265.00 €
Soirée + lendemain (3 repas)	180.00 €	240.00 €	225.00 €	300.00 €
Journée + lendemain (4 repas)	210.00 €	270.00 €	265.00 €	340.00 €
Saint Sylvestre (particulier ou association)	210.00 €	270.00 €	265.00 €	340.00 €
Associations (repas, fête) : forfait	60.00 €	70.00 €	75.00 €	90.00 €
Associations : réunion, assemblée générale	Gratuit		75.00 €	90.00 €
Cuisine	60.00 €		75.00 €	
Cuisine Associations	10.00 €		15.00 €	
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)			
<i>Caution à la remise des clés - LOCATION</i>	220.00 €			
<i>Caution à la remise des clés - MENAGE</i>	50.00 €			
<i>Caution pour la sono</i>	780.00 €			
DIVERS				
Location de la sonorisation (micros)	35.00 €			
Electricité / chauffage	0.25 € par kilowattheure			

Salle de réunions

SALLE DE REUNIONS	SAINT-POIX		HORS COMMUNE	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Salle de réunions	43.00 €	103.00 €	54.00 €	129.00 €
Salle de bar	43.00 €	103.00 €	54.00 €	129.00 €
Salles de bar + réunion	68.00 €	128.00 €	85.00 €	160.00 €
Associations (réunion, assemblée générale)	Gratuit		55.00 €	
<i>Arrhes à la réservation</i>	25% (valeur arrondie)			
<i>Caution à la remise des clés - LOCATION</i>	110.00 €			
<i>Caution à la remise des clés - MENAGE</i>	50.00 €			
Electricité / chauffage	0.25 € par kilowattheure			



Location de vaisselle



Location couverts complets :	0.40 € par personne
Location de couverts à l'unité :	0.05 € par couvert
Location de verres :	0.15 € par verre

Tables et chaises « anciennes » (hors salle des fêtes)

Table :	2.00 €
Chaise :	0.25 €

Tables et bancs « récents »

Table :	3.00 €
Banc :	1.00 €



Parquet

Le parquet est composé de **27 panneaux** (4 m x 0.80 m) soit une surface totale de 86.40 m².

- 1 panneau : **1.50 €**
- 27 panneaux : **40.50 €**

Cimetière

Désignation	15 ans	30 ans
Concession cimetière	70 €	90 €
Concession cavurne (espace cinéraire)	200 €	300 €
Dispersion des cendres	----	70 €



Photocopies, téléphone, fax



Service	Tarifs
Photocopie : - La page recto A4	0.20 €
Noir/Blanc - La page recto A3	0.40 €
Photocopie : - La page recto A4	0.50 €
couleur - La page recto A3	1.00 €
Téléphone (la communication)	0.15 €
Fax (la page)	0.50 €

Droit de stationnement (pour la vente)

25 €



Jardins familiaux



3 jardins de 280 m², 292 m² et 315 m² sont disponibles.
Location annuelle : **0.05 € / m²**

Pour tout renseignement, contacter la mairie : 02.43.98.82.07

VIE DE L'ÉCOLE

ORGANISATION 2016/2017

Ecole Saint Joseph à Saint Poix : 02.43.98.95.98

Direction : Alexia Nacfaire

Classes	Nb Elèves	Enseignantes	Auxiliaires de vie scolaire
CE1 - CE2	22	Alexia Nacfaire	Audrey Bouillon et Denis Gaultier
CM1 - CM2	21	Claire Dupin et Claire Croissant	Sonia Lemesle

Ecole Notre Dame de Lourdes : 02.43.06.69.00

Direction : Emmanuelle Gibon

Classes	Nb Elèves	Enseignants	ASEM
PS - MS	26	Emmanuelle Gibon	Marie-Claude Serru
GS - CP	17	Jean-Luc Diné	Estelle Destouches

**Les deux directrices ont quitté leurs fonctions le 7 Juillet dernier, elles seront remplacées à la rentrée 2017 par Margot LEBACLE (Ecole de St Poix) et Camille PRUNEL (Ecole de Laubrières).
Elodie PASCAL remplace Marie-Claude SERRU au poste d'ASEM.**

PÉDAGOGIE

Une nouvelle enseignante spécialisée Martine COUTARD a été accueillie à l'école pour travailler avec les enseignants du RPI et les enfants à besoins spécifiques. Certains enfants bénéficient également d'un temps de soutien dispensé le soir après l'école par les enseignants.

LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Le projet de l'année scolaire 2015-16 portait sur la découverte des populations nomades : avec l'aide d'Anne-Elise Fonteneau, dumiste de l'école de musique de Craon, les enfants ont appris des chants en langues étrangères, des percussions corporelles et des danses folkloriques.



Leur travail a été présenté aux familles lors de la kermesse de l'école en juin.



Les maternelles et CP se sont également rendus à la ferme pédagogique de la Gasselinais (Ernée) en mai : cette visite a été l'occasion de fabriquer du beurre, de la farine, et de découvrir toutes les espèces animales de la ferme.



Les CE ont passé leur permis piéton avec la présence de l'Adjudant-chef Moisson gendarme à Craon.

En fin d'année, les élèves ont passé une journée au musée de l'école à Laval, ils ont à cette occasion découvert l'école d'autrefois.

En 2016, les CM se sont rendus en classe de neige au mois de mars à Saint-Jean d'Aulps.



LES RÉALISATIONS 2016/2017

Le projet pédagogique porte sur la protection de l'environnement. Dès le mois de septembre, les 86 élèves du RPI ont participé à l'opération *Nettoyons la nature*, organisée par E.Leclerc. Petits et grands ont ramassé divers déchets, puis appris à les trier avec l'aide de Madame Mingant, de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Les CE-CM ont également visité le site de traitement des déchets Séché à Laval, et participé à des ateliers sur les déchets à la Rincerie lors de la semaine voile en octobre.



Atelier sur les déchets à la Rincerie

Opération
Nettoyons la nature



En novembre, les maternelles et CP se sont rendus chez M. Beucher à Saint-Poix afin de ramasser et goûter différents légumes bios de saison.



Une journée sportive, ainsi que diverses sorties au cinéma, à la piscine de la Guerche, ou à la bibliothèque ont été au programme de la fin de l'année scolaire.

LES INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES

Garderie

Le service, financé par les deux municipalités du Regroupement Pédagogique Intercommunal est assuré à l'école de Laubrières par Mme Elodie PASCAL. Mme Martine PELTIER n'a pas souhaité renouveler son contrat à la garderie du soir.

Horaires : Matin : **7 h 30 à 8 h 30**
Soir : **16 h 45 à 18 h 30**

Tarifs : Garderie régulière : **0,40 euros le ¼ d'heure**
Garderie occasionnelle : **0,45 euros le ¼ d'heure**



Cantine municipale

Le service, financé par les deux municipalités du Regroupement Pédagogique Intercommunal, est assuré à la salle des fêtes de Saint-Poix par Mme Julie GESTIN assistée de :

- M. Michel ORHANT depuis le 1^{er} mars 2017 (Départ en retraite de Mme Nicole GOISBAUT)
- Mme Estelle DESTOUCHES depuis le 22 février 2016 : son contrat a pris fin le 7 juillet dernier

Les repas sont préparés et livrés par le restaurant scolaire du Collège de l'Oriette à Cossé-le-Vivien.

Horaires : **12 h 15 à 13 h 15**

Tarifs des repas maintenus pour 2017/2018 :

- Elève, personnel communal, enseignant, apprenti : **3.90 €**
- Repas adulte : **6.75 €**
- Coût de la livraison : **12.26 €**
- Panier repas : **0.40 €**



Transport scolaire du midi 2017-2018

Le transport des élèves du midi est assuré par les établissements LE PAPE (Le Pertre) au prix de 90 € TTC par jour de cantine. Ce transport permet aux élèves scolarisés à Laubrières d'aller déjeuner à la cantine de Saint-Poix le midi ou pour ceux qui sont domiciliés à Saint-Poix, de rentrer chez eux pour prendre le repas en famille. La prestation de service comprend la mise à disposition d'un car de 50 places pour les 4 jours de cantine par semaine en période scolaire.

Le service est financé par les Communes de Laubrières et Saint-Poix au prorata du nombre d'élèves du contrat d'association.

Une participation financière annuelle est demandée aux parents pour les enfants qui utilisent le service, qu'ils déjeunent ou non à la cantine.

Tarifs maintenus :

- **15 € pour 1 enfant**
- **20 € pour 2 enfants**
- **25 € pour 3 enfants et plus**



Remise des dictionnaires

Le 29 juin 2017, après les cours, 16 élèves du regroupement pédagogique intercommunal St-Poix/Laubrières en classe de CM2 ont reçu un dictionnaire des mains de leur Maire, pour leur passage en 6^{ème}. Les enseignants, les représentants des commissions scolaires et des associations et les parents d'élèves ont assisté à cette cérémonie qui se déroulait à Laubrières.



Enfants récompensés de gauche à droite :

François ROSSIGNOL, Tom GOUGEON, Sacha BERTHIER, Noah PHILIPPOT, Coleen CHAMPIGNY, Chloé FURON, Charlotte RENAUDIER, Sorenza LAROCHE, Maëlis DUGUÉ, Malory DECOCHEREAUX, Lilou DUGUÉ et Maëlis MOISY

Absents : Enzo DEWYNTER, Zoé FREIN, Océane LAMARQUE, Johan POMMIER

PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

Relais Petite Enfance (RPE)

Un lieu ressource pour l'accueil des Jeunes Enfants, des Parents et des Assistantes maternelles :

- sur le secteur de Cossé-le-Vivien
- sur le secteur de Craon
- sur le secteur de St-Aignan sur Roë

Maison de la Communauté de Communes

58 Place Tussenhausen

53230 Cossé-le-Vivien

06.22.00.07.27

02.43.91.79.21

rpecosse@cias.paysdecraon.fr



Accueil du jeune enfant

Les coordonnées de l'établissement d'accueil du jeune enfant sur le secteur de Cossé-le-Vivien sont les suivantes :



Accueil de loisirs

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS de la Communauté de Communes du Pays de Craon assure la gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), les mercredis, petites vacances et l'été des Communes de Cuillé et Méral.

Les tarifs évoluent en fonction des quotients familiaux.

Mme Aby-Gaëlle QUARGNUL est la directrice des deux sites – **07.88.07.14.37**

alshmeral@cias.paysdecraon.fr

ou

alshcuille@cias.paysdecraon.fr

Les Inscriptions se font via le portail familles du Pays de Craon :

www.familles.paysdecraon.fr

Chaque famille doit constituer son dossier et celui de son ou ses enfants.

Le CIAS se tient à votre disposition pour vous accompagner en cas de difficultés.



CIAS DU PAYS DE CRAON
29 rue de la Libération
53400 CRAON
02.43.09.09.65

ANIMATION JEUNESSE



Animation Jeunesse

Qu'est ce que c'est ?

Accompagnement

De groupes de jeunes au sein des Communes
(animation intergénérationnelle, création d'un city stade...)

Séjours organisés par les jeunes (lieux, activités...)

Projet Caisses à savon



Maison des Jeunes



Proposition d'animations et d'ateliers à l'année (graff, couture...)

Ouverture en accès libre

- Hors vacances : **mercredi** (12h30/18h00 avec possibilité de pique-niquer sur place) **vendredi** (17h00/19h00) et **samedi** (14h00/18h00)

- Vacances scolaires : du **lundi au vendredi** (10h00/18h00) avec possibilité de pique-niquer le midi

Pour qui ? les jeunes à partir de 11 ans (collégien)

Une équipe d'animateurs est à l'écoute des idées et des envies des jeunes pour les réaliser

Le programme des vacances paraît environ 3 semaines avant celles-ci. Il est composé de stages, de sorties, d'activités diverses...

En cas de besoin, un transport est possible pour se rendre à l'activité

Inscriptions / contacts

Maison de Communauté – 58 place Tussenhausen 53230 Cossé-le-Vivien

Maison Des Jeunes – 12 rue St-Jacques 53230 Cossé-le-Vivien

02 43 98 38 39 / 06 79 39 98 75



L'A.P.E.L. Saint-Poix / Laubrières

Animations proposées de 2015 à 2017

- 2015 :
 - * une semaine pour découvrir le cirque et spectacle le 2 octobre
 - * 18 décembre arbre Noël, spectacles de Dédé le clown.
- 2016 :
 - * de février à mars : 8 représentations théâtrales à Saint Poix
 - * dimanche 26 juin : fêtes des écoles
 - * 16 décembre : arbre de Noël
- 2017 :
 - * de mars à avril : 7 représentations théâtrales à Saint Poix
 - * dimanche 25 juin : fête des écoles

L'APEL a débuté sa série d'animation par la semaine cirque avec en clôture un spectacle qui a enchanté petits et grands. Puis Dédé le clown nous a présenté un spectacle de Noël de magie.

Déjà 10 ans que la troupe « **À tour de rôle** » monte sur les planches. Pour cette occasion elle a présenté en 2016 une pièce inédite intitulée « **Tranche de bluff** ». Cette pièce écrite par Jean-Claude MARTINEAU relate les manigances de Berthe pour pouvoir garder ses enfants auprès d'elle ou pour les faire revenir. Ce fut riche en émotions !!!

En 2017, la troupe composée de nouvelles actrices a présenté la pièce « Hôtes tensions » de Franck DIDIER.

« Monique, retraitée entreprenante a quitté Paris pour s'établir en province et y ouvrir des chambres d'hôtes dans une belle demeure qu'elle vient d'acquérir. L'inauguration de ses chambres sera la révélation d'une tache beaucoup plus ardue que ce qu'elle imaginait en se lançant dans cette entreprise... »



Comme les années passées une représentation est jouée au profit de l'école Jeanne d'Arc de Cuillé et une seconde pour des associations.

En **2018**, en raison des travaux à la salle des fêtes de Saint-Poix, les représentations auront lieu à la salle de **Méral**, aux dates suivantes :

- **Samedi 17 et Dimanche 18 Mars**
- **Vendredi 23, Samedi 24 et Dimanche 25 Mars**
- **Vendredi 6 et Samedi 7 Avril**

Enfin l'APEL a organisé sa kermesse sur le terrain de foot de Saint-Poix. C'est sous un soleil radieux que le public a pu profiter du spectacle des enfants en l'honneur de Marie-Claude SERRU et terminer l'après-midi avec quelques activités dont le tirage de la loterie avec de nombreux lots gagnés et le concours de gâteaux.



Composition du bureau de l'APEL :

Présidente : Anne-Marie Pavis

Vice-Présidente : Ludovic Bertron

Trésorière : Jérôme Philippet

Vice- trésorière : Aurélie Pétard

Secrétaire : Linda Depincé

Responsable cotisations : Jérôme Philippet

Responsable théâtre : Guylène Rossignol

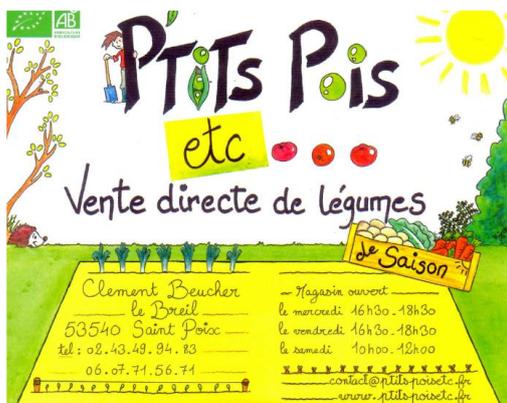
Membres : Audrey Pommier, Jérémy Boisseau

VIE DES ARTISANS ET COMMERCANTS

COIFFURE À DOMICILE



VENTE DIRECTE DE LÉGUMES



Magasin ouvert :

Mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Clément Beucher : www.ptitspoisetc.fr,
contact@ptitspoisetc.fr ou

06-07-71-56-71

2 ha de 40 légumes différents

**Agriculture biologique sans produits
chimiques**

**Magasin de producteurs à la ferme et
points de livraison alentours**

MÉCANIQUE - MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Sarl 2 Mi



COMMENT MAINTENIR LA PERFORMANCE DE VOTRE OUTIL DE PRODUCTION ?

Maintenance complète, préventive et corrective de site industrielle et artisanale. 2 Mi s'engage à vos côtés et garantit la disponibilité maximale des installations de production au meilleur coût.

- | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------|
| - Dépannage | - Mécanique | - Industrie |
| - Réparation | - Mécanique Lourde | - Agroalimentaire |
| - Entretien | - Électricité | - Artisan |
| - Montage | - Hydraulique | - Fonderie |
| - Installation | - Soudure | - Menuiserie |
| - Transfert interne/externe | - Matériels de levage | - Collectivité |

Site Internet : <http://accueil.2-mi.net>
E-mail : Contact@2-mi.net

Tel : 06 49 62 63 70
06 08 62 07 73

61 bis rue de Bretagne
53540 Saint Poix

Transfert externe

Mécanique lourde

Réfection boite de vitesse



GARAGE

GARAGE FOUQUENET **AD**
EXPERT

Mécanique - Tôlerie - Peinture
Pré contrôle technique
vente véhicules neufs et occasions toutes marques

Zone Artisanale - 11 rue de Normandie - 53540 ST POIX
Tél./Fax 02 43 98 82 83
E.mail : sarlfouquenet@orange.fr

COMMERCE MULTISERVICES

La procédure de reprise est toujours en cours.

GÎTE RURAL

Gîte rural de la Croix des Pallouis
39 bis, rue de Bretagne 53540 St Poix

Bienvenue à St Poix...

Dans un petit village aux portes de la Bretagne et de l'Anjou, au cœur du bocage sud-mayennais, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons dans ce gîte mitoyen, d'une capacité de 5 à 7 personnes (hors couchages d'appoint possibles pour court séjour). Calme, cadre verdoyant, activités à proximité vous permettront de passer d'agréables vacances. Nous vous accueillerons aussi pour un court séjour d'une nuit, un week-end, une semaine ou plus. Bébés, personnes âgées et personnes à mobilité réduite trouveront le confort nécessaire à leurs besoins.



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à parcourir notre site du Gîte de la Croix des Pallouis :

<http://stpoix.cuille.free.fr/Gite/>

Chantal Solier-Grimault - 39, rue de Bretagne 53540 St Poix

Mail : grimault.chantal@gmail.com

Tél. : 06 21 49 47 08 ou 02 43 98 96 14 soir et WE

VOLAILLES À LA FERME

Une volaille de qualité...

...c'est un plaisir à partager.

Volailles
de la ferme

Guy et Marie-Thérèse FOURNIER
EARL du Pallouis
7, Chemin du Pallouis - 53540 SAINT-POIX
TÉL. : 02 43 98 96 16
marieguy2@hotmail

ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / PLAQUISTE



SYSTÈME D'ÉNERGIE PLOCHER

Annette et Christophe MARSOLLIER

Les Barres – 53540 St Poix

02 43 98 85 60 – 06 87 11 52 64

annette.marsollier@laposte.net

Domaines d'activités

Vitalisation

- L'eau que nous buvons
- Des Humains et des animaux
- Des sols et des plantes
- Des eaux usées : exemple (Chez Annette et Christophe Marsollier)
- Des plans d'eau et des rivières (dévasement et dépollution)

« Il est urgent de redonner la Vie autour de nous.. »

Au fil du temps, l'utilisation de produits chimiques nous détruit à petits feux.

Les organismes vivants deviennent perturbés.

« Aujourd'hui, il n'est pas trop tard pour réagir. »



« A chacun de nous d'agir sans attendre des autres, pour notre bonheur ainsi que celui de nos enfants et petits enfants »

KARTING

KLDS (Karting Lemarié Driving School) est une école de pilotage indépendante qui se déplace sur tous les circuits de l'Ouest (Laval-Ancenis-Le Mans-Lohéac). Je propose à tous les passionnés, compétiteurs ou novices, de 12 à 77 ans, des stages de pilotage pour découvrir ou se perfectionner, au pilotage d'un kart. Ces stages se déroulent sur une journée ou ½ journée sous la forme d'exercices pratiques pour maîtriser le freinage, la trajectoire et comprendre le fonctionnement d'un kart de compétition et découvrir le pilotage en toute sécurité.

Pierre LEMARIÉ

Moniteur diplômé de Karting

06 28 22 32 67

lemarie.pierre.pl@gmail.com

Découverte du karting de compétition et aide aux licenciés FFSA Karting

« Un passionné au service des passionnés »

VIE DES ASSOCIATIONS

AS FOOTBALL CUILLE / ST-POIX

Composition du bureau

Président : Nicolas THEBAULT
Vice-Présidents : Vincent GENDRY
Clément MOISY
Secrétaire : Lydia FOUCHER
Vice-secrétaire : Marie SEBY
Trésorier : Loïc MAREST

Effectifs

1 équipe séniors évoluant en D3
1 équipe vétérans
1 équipe U7
1 équipe U9
1 arbitre officiel

Le club compte une cinquantaine de licenciés de 6 à 63 ans. Les entrainements ont lieu les mardis et jeudis soir pour les séniors et les mercredis en fin d'après-midi pour notre école de foot. L'équipe vétérans se retrouve tous les dimanches matins.

Association football
Cuillé / Saint Poix



JOURNÉES PORTES OUVERTES

de l'école de football
U7/U9 : né en 2009 à 2012
U11 : né en 2007 à 2008



Mercredi
26 avril
10 mai
24 mai
14 juin
dès 16h30
Sur le terrain
de St Poix

Animations / Jeux et ateliers techniques / Goûter d'accueil offert

Contact : Loïc Marest 06/76/81/45/22
Julien Hatron 06/34/16/78/28

Les festivités passées

- Les deux concours de belote organisés en janvier 2016 et 2017 présentent des bilans mitigés mais encourageants pour les prochaines éditions.
- Le tournoi familial reste un moment attendu par de nombreux Paternais et Paternaises pour sa convivialité et sa bonne humeur, ce qui en fait une journée dont l'importance se confirme au fil des saisons.
- Une soirée loto a été organisée pour la première fois le vendredi 11 novembre 2016 avec quelques 340 joueurs. Au vu du succès l'expérience est reconduite pour 2017
- Le dimanche 4 juin 2017 (week-end de Pentecôte) c'était la soirée des 20 ans du Club et le mini-tournoi familial. Une très belle réussite.



Date à retenir :

- 11 novembre 2017 : soirée loto à Cuillé

Contact :

Nicolas THEBAULT : 06 07 45 19 65 nicolas.thebault0559@orange.fr

Toutes les personnes ayant envie de s'investir au sein de l'association sont les bienvenues pour assurer la pérennité du club...

L'équipe des Sudelles rattachée au club de Méral/Cossé est encadrée par Marie-Anne Chevillard.

L'équipe a fini 2^{ème} de la coupe départementale des U13 sur 6 et s'est donc qualifiée pour la régionale avec 6 équipes de la Sarthe et 3 de la Mayenne le 5 mai à Château-Gontier.

Dans cette équipe évoluent Rozenn Tireau licenciée à Cuillé/St-Poix et Océane Lamarque issue de ce même club.



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET A.F.N.

Composition du bureau :

- Président : Michel BEGUIN
- Vice-président : Gabriel FOUQUENET
- Secrétaire et Trésorier : Bernard LANGLAIS



Membres :

Henri BEAULIEU, Marcel BARRAIS, Maurice DOREAU, Francis GUILLET, Yves DURAND, Robert MENARD, Francis SEBY, Roger FAGNOT, Mesdames Hélène LECOMTE, Marie-Josèphe VEILLON, Colette CRUBLET, Marie-Louise SEBY et Geneviève FOUQUENET.

Déporté du Travail : Marcel FOUCHER

Cérémonies :

- Armistice du 11 Novembre

Le 13 Novembre 2016 a eu lieu le rassemblement des 12 Clochers à l'Eglise de St-Poix.





- Victoire du 8 Mai 1945



CULTURE ET PATRIMOINE AU PRÉSENT

Chemin de Croix

Le projet de restauration du Chemin de Croix de l'Eglise suit son cours (propriété communale).

6 des 14 tableaux sont désormais restaurés par l'Atelier ACANTHE, chez Mme CHAGNIAS à Angers : traitement contre les champignons, retouche picturale, résine, châssis, pose et dépose de la toile, cadre et dorure.

4 stations seront envoyées à l'Atelier (VI, VII, XI et XII) ;



L'association est habilitée à délivrer des reçus fiscaux (66% déductible) pour tous les dons qui lui seraient adressés

Plaque du Souvenir Français



Pour le centenaire de la Guerre 14-18, l'Association, avec le concours de l'Association du Souvenir Français va rénover la plaque de commémoration située au pied du Calvaire dans le cimetière.

Contacts :

Président :	M. Jérôme LEMERCIER	06.82.46.35.93
Secrétaire :	Mme Béatrice ROSSIGNOL	02.43.98.92.07
Trésorier :	M. Jean-Luc BENÂTRE	02.43.98.87.98

Membres :

M. Guy FOURNIER
M. Jean-Pierre LEMARIÉ
M. Nicolas LEMERCIER

CLUB DE LA JOIE

Le NOUVEAU bureau :

- Président : Robert VENGEANT
- Trésorier et secrétaire : Robert PAVIS

Composé d'une vingtaine d'adhérents, le Club propose diverses activités les jeudis après-midi :

- jeux de cartes à la bibliothèque
- pétanque sur le terrain de boules.

L'après-midi s'achève par une petite collation.

En 2016, la collecte de la Croix Rouge s'élève à **500 €**.

En 2017 :

- janvier : assemblée générale - dégustation de la galette des rois
- avril : repas
- fin juin : journée de l'amitié
- fin décembre : bûche de Noël



Retraités et futurs retraités, venez nous rejoindre !!!!!

Contact : 02.43.98.89.04



Créée en novembre 2015 et composée d'habitants du Pays de Craon, l'association « **Relais santé bien-être** » a pour mission de promouvoir la santé, le bien-être. En 2015, elle comptait 10 adhérents, aujourd'hui, 26. En 2016, l'association avait pour souhait de sensibiliser et d'encourager les habitants du Pays de Craon à manger équilibré et pratiquer une activité physique. Pour atteindre ces objectifs, elle a animé un self pédagogique à la foire expo de Craon qui a recensé 450 passages. Elle a mené des actions de prévention dans les 4 sites d'aide alimentaire du Pays de Craon, 130 usagers ont été rencontrés. Elle a proposé une soirée d'information à destination des associations sportives sur le label « sport santé » et participe à l'organisation de la 5^{ème} rencontre régionale « sport, santé, social » qui aura lieu le 1^{er} décembre au Centre hospitalier de Craon.

Découvrez toute l'actualité de l'association sur le site de la Communauté de communes du Pays de Craon : www.paysdecraon.fr rubrique santé.

Contact : Julie Girard, animatrice santé 07 85 51 53 43

animation.sante@paysdecraon.fr

ADMR de Méral Des services à domicile pour tous !



Services pour la **MAISON** : ménage, repassage, petits travaux de jardinage et bricolage.



Services pour la **FAMILLE** : garde d'enfants à domicile, soutien parental.



Services pour **RESTER CHEZ SOI** : aide aux séniors et aux personnes en situation de handicap.



A Méral et aux alentours, c'est une équipe de professionnels qui intervient à domicile et des bénévoles qui animent l'association afin d'aider toute personne à bien vivre chez soi. Des services à domicile modulables : interventions ponctuelles ou régulières et horaires adaptables à vos besoins.

L'ADMR propose également une **animation collective** ouverte à toutes personnes un après-midi par mois. C'est un moment convivial permettant de rompre la solitude.

Nos bénévoles se déplacent au domicile des personnes aidées pour évaluer leurs besoins. Ils peuvent les accompagner dans la réalisation d'une demande de financement.

Nom du responsable bénévole à contacter : Marie-Claude BOITEUX : 02 43 98 87 35



ADMR de Méral 2 place du Buat – 53230 Méral
02.43.69.28.47 – méral.admr53@wanadoo.fr

Plus d'informations sur www.admr53.fr ✨



☀️ *Contactez-nous !*
DEVIS GRATUIT



ASSOCIATION DU SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (ASMAD)

Le SSIAD

L'ASMAD est une association qui, depuis 30 années, gère un service de soins infirmiers à domicile. A ce jour, ce service dispose d'une autorisation de **80 places** :

- 75 places pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 5 places pour les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Son objectif est de contribuer au maintien de la personne à son domicile.

Le SSIAD intervient **sur prescription médicale** ; les soins sont pris en charge par l'organisme de sécurité sociale.

Le SSIAD assure au domicile de la personne **les soins d'hygiène et de confort, des aides aux actes essentiels de la vie, de la surveillance, des soins techniques et relationnels. L'ASMAD travaille en partenariat et confie la plupart des soins techniques infirmiers aux infirmiers libéraux.**

Pour les Personnes Agées, le SSIAD intervient sur l'ensemble du Pays de Craon ainsi que les communes de Courbeville et Astillé.

Pour les Personnes de moins de 60 ans, le SSIAD peut être amené à intervenir sur l'arrondissement de Château-Gontier.

L'EMSA

Depuis 2013, une Equipe Mobile Spécialisée d'Accompagnement (E.M.S.A.) dépendant du SSIAD de Château-Gontier, intervient sur le territoire du Pays de Craon près des personnes atteintes de troubles cognitifs à un stade précoce afin de faciliter le maintien des activités de la vie quotidienne, solliciter les fonctions restantes, proposer des compensations et instaurer des routines. L'EMSA intervient également auprès de l'aidant familial pour l'accompagner et lui proposer des aides.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Il est toutefois possible de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires.

Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat avant de vous déplacer.

ASMAD

Rue Lavoisier – 53230 Cossé le Vivien

☎ 02.43.98.94.33 - 📠 02.43.98.84.74

✉ asmad53@wanadoo.fr

Président : Dr Giraud-Héraud Alain Directrice : Mme Solier-Grimault Chantal

QUELS PROJETS POUR 2017 ?

SPASAD

L'ADMR et l'ASMAD ont décidé de renforcer leur coopération dans le cadre de l'expérimentation d'un **SPASAD** (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile) ayant pour mission d'accompagner et de suivre de manière intégrée les personnes requérant à la fois des prestations de soins et d'aide à domicile. Ce projet est porté par **l'ASMAD du Pays de CRAON et la Fédération Départementale ADMR de la MAYENNE**, regroupant les associations d'aide et d'accompagnement à domicile ADMR de BALLOTS, COSSE LE VIVIEN, CRAON, CUILLE, MERAL, QUELAINES, RENAZE, SAINT AIGNAN SUR ROE.

PROJET DE SERVICE 2012-2017

Le **projet de service 2012-2017** arrive à son terme et une évaluation de ce projet doit être réalisée en 2017. Les objectifs étaient :

- D'individualiser la prise en charge et poursuivre la démarche de bienveillance
- D'adapter l'offre de prise en charge aux besoins de la population
- D'adapter au maximum la prise en charge au vu des attentes et besoins des usagers et des familles
- De développer les partenariats et l'insertion du SSIAD dans le réseau gérontologique de proximité
- De poursuivre la professionnalisation des équipes

Le prochain projet de service (2018-2023) pourrait avoir comme ligne conductrice le SPASAD si ce dernier est pérennisé.

Association Mobilité dans le Pays de Craon

L'association mobilité dans le Pays de Craon fonctionne depuis 2010.

Des bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos déplacements : aide aux achats, visites à la famille, aux amis, accès aux loisirs et à la culture, retraits et dépôts d'argent, coiffeurs, sépulture, conduite aux établissements administratifs (mairie, notaire, assurance...), rendez-vous médicaux non remboursés, etc...

Les **bénévoles** et les **bénéficiaires** de l'association doivent adhérer (**droit d'entrée de 15 €** à partir du 1^{er} janvier 2016) et prendre connaissance du règlement.

Les bénéficiaires :

- personnes âgées qui ne peuvent pas conduire
- personnes en difficulté sociale qui ne possèdent pas de véhicule ou qui n'ont plus les moyens de le faire circuler
- personnes ayant un handicap temporaire ou permanent rendant impossible la conduite d'un véhicule

Les communes concernées :

- **Cossé-le-Vivien** : Astillé, Cosmes, Cossé-le-Vivien, Courbeveille, Cuillé, Gastines, la Chapelle, Laubrières, Méral, Quelaines-St-Gault, Saint-Poix et Simplé
- **Craon** : Athée, Ballots, Bouchamps-lès-Craon, Cherancé, Craon, Denazé, Livré Mée, Niaflès, Pommerieux, St-Quentin-les-Anges
- **St-Aignan-sur-Roë** : Brains-sur-les-Marches, Congrier, Fontaine-couverte, La Boissière, La Roë, la Rouaudière, la Selle Craonnaise, Renazé, St-Aignan-sur-Roë, Saint-Erblon, St-Martin-du-Limet, St-Michel-de-la-Roë, St-Saturnin-du-Limet, Senonnes

Les horaires :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h



Les modalités :

A la demande aux jours et heures ci-dessus, sur simple appel téléphonique, prévenir au moins 48 h avant la course ou le rendez-vous au numéro suivant :



06.04.49.35.54 (portable de l'association)

Prise en charge au domicile, accompagnement physique selon les besoins (aide aux courses, accès aux bâtiments). L'association possède un véhicule Kangoo adapté aux fauteuils roulants, il est à la disposition en priorité » pour les accompagnements des bénéficiaires en fauteuil de tout le Pays de Craon.



Participation :

La participation est de **0,40€/km** pour tout déplacement ou un forfait à l'intérieur de chaque commune. Un reçu servant de justificatif comptable est systématiquement établi.



9 place de la Mairie - Bazouges
53200 CHÂTEAU-GONTIER

02.43.70.43.60
Nouveau site internet :
entraide-services53.com

Entretien de votre espace de vie : Faites appel à notre expérience

Entr'AIDE Services vous propose un **service à domicile** adapté à vos **besoins** et vous **simplifie la vie** en s'occupant de tout, même des formalités administratives. Entr'AIDE Services porte la fonction d'employeur et met à votre disposition du personnel de proximité pour des missions **ponctuelles** ou **régulières** :

- **Ménage**
- **Entretien de jardin**
- **Manutention**
- **Classement, travail administratif**
- **Repassage**
- **Bricolage**
- **Garde d'enfants de + 3 ans**

Association implantée sur le territoire du Sud Mayenne depuis bientôt 30 ans Entr'AIDE Services est l'un des acteurs incontournable de l'Economie Sociale et Solidaire. Ce sont 130 salariés qui réalisent environ 30 000 heures d'intervention auprès de particuliers, de collectivités, d'associations et d'entreprises.

Parce que L'emploi est la plus active des solidarités

Les Avantages :

- **Tarifs compétitifs**, pas de TVA.
- **Aucun frais de gestion**, une prise en charge administrative complète.
- Interventions sous 72 h.
- Qualité de l'accompagnement
- **Bonne connaissance** des salariés.



50% de Réduction ou Crédit d'impôts sur les sommes versées au titre des services à la personne.

SIMPLICITE -SOUPLESSE -REACTIVITE -PROFESSIONNALISME

INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi matin :	9 h 00 à 12 h 00
Jeudi :	9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00
Vendredi matin :	9 h 00 à 12 h 00

Tél. : **02.43.98.82.07**

Fax : 02.43.98.59.33

Courriel : mairie-st.poix@wanadoo.fr

Site : www.saintpoix.mairie53.fr

Pour toute demande de rendez-vous
avec Mme le Maire ou Mrs les Adjointes
contactez le secrétariat

Recensement de la population 2017

L'enquête de recensement s'est déroulée **du 19 janvier au 18 février 2017**.
Les foyers Paternais ont été visités par M. Pascal RUAULT, agent communal,
recruté en qualité d'agent recenseur pour effectuer les opérations de collecte.
Les résultats de la collecte 2017 sont les suivants :

- 207 logements recensés :
 - 174 résidences principales
 - 5 résidences secondaires
 - 28 logements vacants
- 405 habitants « permanents »
- 50% des foyers ont répondu par Internet (nouveau 2017)



Reprise du Commerce multiservices

Le dossier de reprise est suivi par le Service Economie Emploi de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Les loyers du commerce et du logement avoisinent 700 € par mois. En cas de vacance du commerce pendant plus de 6 mois et du logement pendant plus de 3 mois, la Commune est tenue au paiement de la moitié des mensualités. La liquidation judiciaire a été prononcée par le Tribunal de Commerce de Laval le 11 janvier 2017. Le liquidateur judiciaire est Maître Isabelle GOÏC (Rennes).

Cimetière : reprise des tombes abandonnées

La procédure de reprise des tombes en état d'abandon dure 3 ans à compter de la publicité du procès-verbal de constatation de l'état d'abandon des concessions : elle a commencé le 24 juillet 2015 pour prendre fin le 23 juillet 2018.

La liste des concessions à reprendre est régulièrement mise à jour en fonction des rencontres avec les familles. Le récapitulatif fait l'objet d'un affichage à la mairie et au cimetière.

Jardins familiaux à louer

Les jardins familiaux se situent à la sortie du village en direction de Cuillé.

3 jardins sont disponibles d'une surface de **280 m², 292 m² et 315 m².**

La location annuelle s'élève à **0.05 € / m².**

Pour tout renseignement, contacter la mairie : 02.43.98.82.07



Gardiennage de l'église

Après 25 ans de bons et loyaux services, M. Michel BEGUIN a souhaité mettre fin à ses fonctions de gardien de l'église (ouverture quotidienne de l'édifice, surveillance, faire sonner les cloches lors de tout événement, entretien de l'église avec son épouse...) après le rassemblement des AFN le 13 novembre dernier.

M. Michel BEGUIN est remplacé par :

- **Mme Denise ANDRE** de St-Poix, 20, rue de Bretagne pour l'ouverture de l'église le matin.
- **M. Henri FOUCHER** de Cuillé, « le Patissot », assure les messes et les sépultures.



De gauche à droite : Mme ANDRE, Mme et M. BEGUIN, M. LEMERCIER, M. FOUCHER

Eclairage public « estival »

Du **1^{er} juin au 15 août** de chaque année l'éclairage public est interrompu toute la nuit sur l'ensemble du bourg à l'exception de certains carrefours maintenus toute la nuit pour des raisons de sécurité.

Logements communaux

Deux logements communaux sont disponibles :

Adresse	Type de logement	Surface habitable	Loyer au 01/07/2017	Dépendances	Date de disponibilité
8, r de l'Atlantique	appartement rez-de-chaussée	33 m ²	204.33 €	1 cave, préau 1 voiture	22/07/2017
15, r du Cormier	maison individuelle T 4	75 m ²	412.64 €	1 garage pour 1 voiture	Travaux

Recensement citoyen



Les jeunes, filles et garçons, doivent se faire recenser en mairie dès leur **16^{ème} anniversaire** pour participer à la **Journée Défense et Citoyenneté**. La mairie leur remet une "**attestation de recensement**" mais ne délivre pas de duplicata, l'attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou vol, une copie sera demandée au Centre du Service National à Rennes (CSN).

Renseignement et contact : **02.23.44.50.01**

Carte nationale d'identité

Nouveauté !!!

Depuis le 1^{er} mars 2017, toute demande de carte d'identité, à l'instar des demandes de passeport, doit être introduite auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil des données biométriques (empreinte) : Craon, St-Berthevin, Laval, Changé, Château-Gontier...



La **Mairie de Craon : 02.43.06.13.09** a mis en place des créneaux horaires pour accueillir les usagers (dépôt des dossiers et retrait des titres) :

- lundi de 13h45 à 16h45
- mardi de 8h45 à 11h45
- mercredi, uniquement sur rdv, de 13h45 à 17h30 (priorité aux mineurs)
- jeudi de 8h45 à 11h45
- vendredi de 13h45 à 16h15
- samedi, uniquement sur rdv, de 9h15 à 11h45

Du 3 juillet au 8 septembre 2017 (horaires d'été) les dépôts de dossiers et les retraits des titres se font **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** : mercredi de 14h à 17h30, jeudi de 9h à 11h45 et 14h à 17h30, vendredi de 9h à 11h45 et 14h à 16h, samedi de 9h15 à 11h45

Pièces à joindre à toute demande de carte nationale d'identité :

<p>✿ Première demande</p> <ul style="list-style-type: none"> - copie intégrale de l'acte de naissance ou passeport valide - 2 photos d'identité récentes - une facture récente moins de 3 mois 	<p>✿ Renouvellement</p> <ul style="list-style-type: none"> - ancienne carte d'identité sécurisée (si périmée depuis moins de 5 ans), mais si périmée de + de 5 ans : passeport valide ou copie de l'acte de naissance - 2 photos d'identité récentes - une facture récente moins de 3 mois - en cas de perte/vol de la carte, timbre fiscal de <u>25</u> €
--	---

Rappels :

1/ La carte d'identité délivrée à des personnes majeures, entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, est **prolongée de 5 ans**.

2/ La carte d'identité délivrée à des personnes mineures conservent une durée de validité de 10 ans.

Nouveauté !!!

La carte d'identité à portée de clic !

L'Etat simplifie les démarches dans le Département !

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titre sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques
- Je rassemble les pièces justificatives
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande

Autres documents administratifs

Passeport biométrique



Contact : **Mairie de Craon, sur rendez-vous : 02.43.06.13.09**

Se munir de :

- une copie intégrale de l'acte de naissance,
- ou un justificatif d'identité avec photo
- une photo d'identité
- un timbre fiscal : 86 € (majeur) 42 € (de 15 à -18 ans) 17 € (mineur -15 ans)
- une facture de téléphone, EDF...de moins de 3 mois
- la carte d'identité du représentant légal pour un mineur

Validité **10 ans** / majeur
Validité **5 ans** / mineur

Permis de conduire sécurisé

Mis en place depuis le 16 septembre 2013, le permis de conduire sécurisé est un titre unifié au niveau européen valable 15 ans (sauf permis C et D, tous les 5 ans). Les permis (roses cartonnés) délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033.

Les nouveaux conducteurs, les personnes souhaitant une nouvelle catégorie, les professionnels qui renouvellent leur titre ou celles ayant déclaré une perte ou un vol recevront le nouveau permis.

Contact : **Préfecture de la Mayenne**
02.43.01.51.23



Immatriculation des véhicules

Les dossiers de demandes de cartes grises (véhicule neuf ou d'occasion) sont établis soit à la Préfecture de Laval (au guichet ou par courrier) soit auprès d'un professionnel de l'automobile agréé (garagiste).

Contacts : **Préfecture de la Mayenne**
Service des cartes grises
46, rue Mazagran - BP 91507
53015 LAVAL CEDEX

Accueil Téléphonique : **02.43.01.51.25**
(lundi, mardi, jeudi et vendredi **de 9h à 11h**)
Accueil Guichet
du lundi au vendredi **de 13h30 à 16h30**

Nouveauté !!!

Les télé-procédures !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les professionnels de l'automobile (garages, huissiers, experts) devront utiliser les **télé-procédures**, sous couvert d'un accès autorisé par la Préfecture au système d'immatriculation des véhicules (SIV) en cas de vente d'un véhicule et changement de titulaire sur le certificat d'immatriculation.

<https://ants.gouv.fr>

Les télé-procédures accessibles aux usagers sont ouvertes pour les duplicatas depuis février 2017 et à compter de juillet 2017 pour le changement d'adresse, la déclaration de cession et le changement de titulaire.

Elections



Les personnes majeures nouvellement arrivées sur la commune sont invitées à passer en Mairie s'inscrire sur la liste électorale. L'inscription avant le 31 décembre de l'année en cours permet à l'électeur de voter dès le mois de mars de l'année suivante. Pour toute inscription, se munir de :

- une pièce d'identité
- une facture récente (moins de 3 mois)

Les jeunes qui ont 18 ans entre le 1^{er} mars de l'année N et le 28 février de l'année N + 1 sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de l'année N + 1 dès lors qu'ils y ont été recensés l'année de leurs 16 ans (recensement citoyen).

Publications dans les journaux

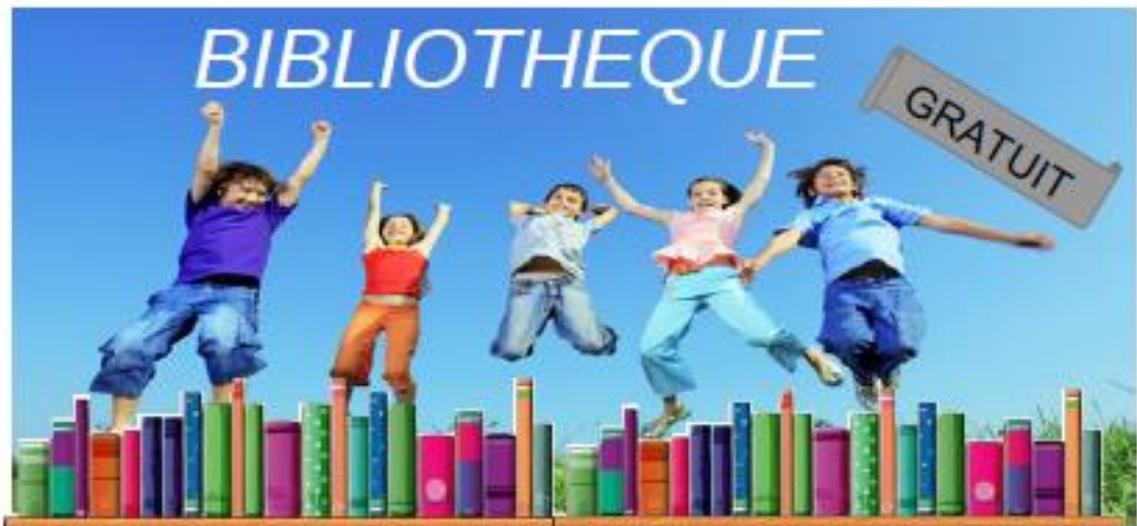
Les associations qui souhaitent annoncer leurs manifestations dans les journaux locaux sont invitées à se connecter sur le site Internet de Ouest France : www.infocale.fr

Pour les demandes de reportages, il convient de contacter les correspondants de presse locaux :

- **Ouest France** :
M. Jean-Claude LOURDAIS : j.lourdais@libertysurf.fr
- **Haut Anjou et Courrier de la Mayenne** :
Mme Geneviève CHARRIER : tristan.lea@orange.fr



BIBLIOTHÈQUE



COIN LECTURE

Équipe de 5
bénévoles :



HORAIRE D'OUVERTURE :

- Mercredi 10h30-12h

- Samedi 10h30-12h
(le premier et dernier de chaque mois)

Jean-Luc BENATRE, Céline GEGU,
Maria TIREAU, Denise ANDRE, Nathalie MILET

Relié au réseau des bibliothèques de Craon
réservation de livres via internet
<http://www.paysdecraon.fr/>

Bonne lecture à vous...

LUDOTHÈQUE

La médiathèque de Craon a ouvert officiellement sa section ludothèque le mercredi 25 janvier 2017, rejoignant celle de Renazé.

Conditions d'utilisation :

Chaque usager peut, s'il le souhaite, bénéficier d'une carte spécifique ludothèque, s'il s'acquitte du montant de la cotisation annuelle fixée à 10 €.

La carte donne accès aux 2 ludothèques (Craon et Renazé), on peut emprunter 2 jeux par site. La durée du prêt est de 3 semaines (renouvelable une fois – sauf si le jeu est déjà réservé).

Le retrait des jeux se fait obligatoirement sur le site défini par l'adhérent lors de son inscription au service ludothèque.

Le retour des jeux peut se faire sur toutes les bibliothèques du Réseau.

La vérification des jeux a lieu sur les 2 ludothèques. En cas de retour de jeux abîmés, pièces manquantes..., l'usager s'expose aux conditions du règlement intérieur.

Le jeu sur place sur la ludothèque de Craon ne sera possible que sur « la salle d'exposition ». Quand celle-ci remplira sa mission première (expositions), il ne sera pas possible de jouer sur place sur le site.

Médiathèque de Craon
– 02-43-06-07-25 –
mediatheque@paysdecraon.fr



VIE PAROISSIALE



Saint-Poix fait partie de la Paroisse Sainte-Famille sur Oudon

MAISON PAROISSIALE

7 Rue de la Poste

53230 Cossé le Vivien

stefamillesuroudon.jimdo.com

Tél : 02 43 02 75 14

Permanences : le matin de 10 h 00 à 12 h 00 (sauf le mardi et samedi)

La Maison Paroissiale est administrée par le **Père Jean-Luc ROBLIN jusqu'au 30 août 2017.**

A partir du 1^{er} septembre 2017, c'est le Père Raymond JULLIOT qui officiera.

25 ANS AU SERVICE DE L'EGLISE

Michel Béguin, Sacristain

On peut dire que Michel, initié à la foi depuis son enfance, a déjà des prédispositions ! Comme enfant de « chœur », la notion de service ne lui était pas inconnue ... Et c'est naturellement avec « cœur » qu'il reprit service quelques dizaines d'années plus tard, par filiation, son prédécesseur n'étant autre que Madame Béguin !

Ses missions ? Ouvrir et fermer l'église chaque jour, veiller à la bonne tenue du sanctuaire et de la sacristie, préparer les offices, veiller au chauffage et à l'éclairage...

Des tâches diverses et indispensables au bon déroulement des célébrations mais aussi à la vie quotidienne de ce lieu cultuel au centre du village : allumer les cierges, sonner les cloches pour chaque évènement, assurer le fleurissement des autels, installer les objets et linges liturgiques pour les offices, en assurer le rangement et le bon entretien. En sa mission, Michel a pu compter aussi sur son épouse Monique, toute aussi dévouée.

Cette discrète disponibilité, on ne sait plus la voir, tellement cela nous paraît habituel. Michel a été présent tous les jours, au rythme des saisons et du calendrier liturgique. Aux baptêmes, mariages et obsèques mais aussi bien sûr aux messes et offices religieux : il était de toutes les cérémonies, à pied d'œuvre bien avant qu'elles ne commencent et bien après qu'elles ne se terminent...

Père Jean Luc Roblin, l'équipe pastorale et le conseil économique adressent à Michel et Monique leurs vifs remerciements pour tous ces services rendus à la communauté paroissiale et à la population, et leur donne rendez-vous à la prochaine fête patronale de St Paterne.

Une exemplarité qui pourrait être illustrée par cette devise, à méditer :

« On ne naît pas pour soi mais pour les autres »

MESSE PATRONALE :

L'Eglise posée sur ses fondations du XIIème siècle est dédiée à Saint Paterne, Evêque d'Avranches.

La messe Patronale a eu lieu le **dimanche 23 avril 2017**

Projet en cours :

Restauration de la statue « JESUS Salvator Mundi », cout : 350 € et de sa console, cout : 150 € (dons à adresser à l'Association locale Culture et Patrimoine ou à la Paroisse).

Merci aux âmes généreuses.



PASTORALE SACRAMENTELLE

Baptême Le sacrement est possible à tout âge sur demande auprès de la Paroisse.

Pour les jeunes enfants, la préparation se déroule en deux étapes :

Une première réunion pour parler de ce sacrement avec les parents et l'équipe de préparation et une seconde réunion pour la préparation de la cérémonie suivant les dates. Contact : maison paroissiale de Cossé le Vivien.

Ils ont reçu le Baptême en 2016 : Alexis HERIVEAU Nathan HERIVEAU Loréna LANGLAIS

Première des communions Le sacrement est possible sur demande après deux années de catéchèse. Une préparation est organisée au niveau paroissial, pour les enfants entrant en **CM1/CM2**, en lien avec l'Ecole St Joseph. La Première communion a eu lieu à Cossé le Vivien le 28 mai et le 18 juin 2017
Contact : Monique Droyaux 02 43 98 68 69
Ils ont reçu leur première communion en 2016 : **Lilou DUGUÉ, Maëlis DUGUÉ**

Profession de Foi Elle est possible sur demande auprès de la Paroisse. La Profession de foi a eu lieu à Cossé le Vivien le 14 mai 2017. Une préparation est organisée au niveau paroissial, pour les enfants **entrant en 6ème** en lien avec la Pastorale du Collège St Joseph. Contact : Béatrice CHURIN – Animatrice Pastorale Collège St Joseph saintjocosse@orange.fr

Confirmation Le sacrement est possible à tout âge sur demande auprès de la Paroisse. Pour les jeunes, il termine le PARCOURS INITIATIQUE, il est organisé en Doyenné en lien avec les Collèges St Joseph et du Prieuré au **niveau de la 3ème**. **Inscriptions en juin (en fin de 4^{ème} au collège)** La Confirmation par Mgr Thierry a eu lieu le 21 mai 2017
Contacts : Pour les collèges catholiques et les collèges publics : Nicolas LEMERCIER – Animateur paroissial 06.98.21.43.11 et Béatrice CHURIN – Animatrice Pastorale Collège St Joseph saintjocosse@orange.fr
Ils ont reçu leur Confirmation en 2016 : **Solen GEGU**

Mariage
La date et le lieu de la cérémonie devra être fixé environ un an à l'avance. Une préparation au Sacrement du Mariage est organisée pendant ce temps. Contact : maison paroissiale de Cossé le Vivien.

PASTORALE DES FUNERAILLES

La famille en deuil se rapprochera des Pompes Funèbres de son choix qui l'orienteront vers le référent paroissial chargé de l'accueil vers la préparation de la Célébration religieuse.
Ils ont rejoint la Maison du Père en 2016 : **Monsieur Pierre Beaulieu, Madame Gisèle Poirier, Madame Madeleine Moriceau, Monsieur Constant Lemaitre, Monsieur Didier Benâtre, Madame Juliette Benoit**



EQUIPE DE FRATERNITE DE SAINT-POIX :

Des bénévoles et bonnes volontés sont toujours les bienvenues pour accomplir différents services, ponctuellement ou périodiquement (fleurissement, entretien, distribution bulletins aux écoles, préparation et animation des offices, éveil à la foi à l'école...)

De nombreuses personnes ont dit OUI à l'appel qui leur a été adressé et nous oublions trop souvent toute la place qu'ont ces personnes dans la vie de l'Eglise. Nous entendons parfois quand un appel est lancé « je ne suis pas capable, je n'en ai pas la disponibilité » ; mais en regardant de plus près, nous sommes tous capables de quelque chose ! N'attendez pas d'être appelés...

GESTION DES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers non recyclables :

En zone agglomérée :

La collecte a lieu le **JEUDI matin**, en porte à porte. Chaque foyer est doté d'un conteneur individuel dont la dimension est proportionnelle à la composition du foyer.

Sont collectés : vaisselle, porcelaine, articles d'hygiène....

En cas de déménagement ou si la composition de votre foyer change

Contactez la Communauté de Commune du Pays de Craon au **02.43.09.61.64**

En cas de conteneur endommagé (couvercle, roue, cuve cassée)

Contactez le service maintenance de TEMACO au **02.99.74.58.02**

Il est interdit à toute personne attributaire d'un conteneur personnel de déposer ses déchets ménagers dans les bacs situés en campagne.

En zone campagne :

La collecte hebdomadaire (jeudi matin) se fait à partir des points de regroupement équipés de bacs collectifs à l'usage des foyers domiciliés dans les zones rurales non desservies en porte à porte.

Collecte sélective des déchets recyclables :

Depuis le 1^{er} juillet 2016 **tous les emballages en plastique** peuvent être déposés dans le conteneur de tri à **bande JAUNE** :

Ex : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessives, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films plastiques, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Les nouvelles consignes de tri remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le conteneur de tri!
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac et non emboîtés dans le conteneur.

Désormais, plus de doute, **tous les emballages se trient !**



RAPPEL : * conteneur à bande VERTE : le verre (bouteilles, bocaux, sans bouchon ni couvercle)

* conteneur à bande BLEUE : papier, journaux, magazines, catalogues, cartonnets

Le point de collecte des déchets recyclables est situé sur le **parking de la salle des fêtes.**

☞ Collecte des textiles :

Un conteneur de récupération des textiles a été installé par le Relais de Bretagne **sur le parking de la salle des fêtes.**

Les usagers peuvent y déposer **dans des sacs fermés** : linge de maison, vêtements, chaussures (attachées par paire) et maroquinerie



☞ Horaires des déchetteries les plus proches :

Déchetteries	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	samedi
Cuillé 02.43.07.55.67		13h45 17h30				9h30 à 12h 13h30 à 17h
Cossé 02.43.64.31.69	13h30 17h30		13h30 17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	9h à 12h 13h30 à 17h30
Craon 02.43.06.08.69	13h30 17h30	9h00 12h00	13h30 17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	9h à 12h 13h30 à 17h30

Sont acceptés : ferraille, gravats, tout-venant, déchets verts, cartons, huile, néons, ordinateurs, déchets de soins (Cossé et Craon)...



LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS

Depuis plus de 40 ans, le réseau FREDON-FDGDON organise des luttes collectives contre 2 espèces de rongeurs aquatiques envahissants (RAE), le ragondin et le rat musqué.

En Pays de la Loire, c'est :

Chiffres 2015 **277 965 RAE capturés** essentiellement grâce à l'action des bénévoles piégeurs du réseau des FDGDON-GDON et des chasseurs dont 229 665 ragondins et 48 300 rats musqués.

1 904 000 RAE capturés depuis 10 ans (2005 à 2014)



IMPACTS

L'agriculture



Perte des cultures : un ragondin consomme annuellement (hors produits souillés) 30 € de végétaux agricoles (herbe, maïs, céréales, ...). En 2015, cela représente $277\,965 \times 30 \text{ €} = \mathbf{8\,338\,950 \text{ €}}$ de pertes agricoles qui ont été épargnées.

Élevage : risques sanitaires accrus sur les cheptels.

Chez le ragondin, le taux de prévalence moyen en Pays de la Loire est de **50% pour la leptospirose** et de 30% pour la toxoplasmose (sans parler des autres zoonoses : grande douve du foie, ténias divers, ...).

Pour les agriculteurs dont les cheptels sont en contact avec les ragondins, la leptospirose peut entraîner **15 à 30%** de perte de naissances.

L'environnement et la biodiversité

Gestion des milieux aquatiques couteuse.

Disparition de l'activité agricole en zone de marais.

Fermeture et banalisation des espaces naturels et perte de biodiversité, les espèces invasives constituant la 2^{ème} cause mondiale de perte de biodiversité selon l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Devenir de la loutre, du castor d'Europe et du campagnol amphibie ?

Devenir de l'exploitation touristique, des activités de baignade et de nautisme ?



La santé

Les RAE sont porteurs de nombreuses maladies transmissibles à l'homme, comme la leptospirose, la grande douve, la toxoplasmose, ainsi que des parasites tels que les ténias, ...

53 cas humains de leptospirose ont été déclarés en 2014 dans notre région (mais déclaration non obligatoire). Avec un coût moyen de 1 000 € la journée d'hospitalisation / patient, quelles sont les conséquences réelles sur le budget de la santé ?

Les **animaux domestiques** sont également exposés, y compris en ville où nous retrouvons de fortes populations de rongeurs également vecteurs de maladies (rats, souris, ...).

Bien que banalisée, la problématique des rongeurs aquatiques envahissants est toujours présente, encore plus à l'heure actuelle où les sources de financement évoluent (loi NOTRe, compétence GEMAPI transférée vers les communautés de communes), où leur reproduction est favorisée (réchauffement climatiques, hivers doux) ; l'organisation des actions doit se poursuivre et s'améliorer.

Une prise de conscience des enjeux et des risques réels doit s'effectuer.

*Ces informations sont issues du colloque national RAE organisé à Fontenay-le-Comte le 16 novembre dernier. Source photos : réseau FREDON-FDGDON des Pays de la Loire. La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour toutes informations : 17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGE
02 43 56 12 40 - accueil@fdgdon53.fr*



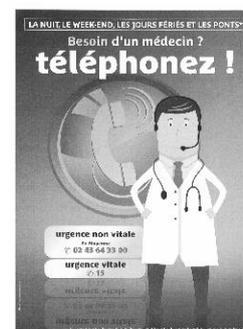
BESOIN D'UN MÉDECIN EN URGENCE ?

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a lancé fin 2013 une campagne de communication pour inciter les habitants de la Région Pays de la Loire à recourir à l'appel téléphonique en cas de problème de santé qui surviendrait en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

En MAYENNE :

Urgence non vitale 02.43.64.33.00

Urgence vitale 15



SYMBOLIP



Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes en 2017

Afin de préserver l'environnement et la santé de personnes, les communes arrêteront d'utiliser des pesticides chimiques sur les jardins, espaces végétalisés et infrastructures accessibles au public au 1er janvier 2017 (loi Labbé et loi sur la transition énergétique pour la croissance verte).

Les pratiques d'entretien des espaces publics doivent donc évoluer et s'adapter à ces nouvelles modalités.

Cela passe notamment par le développement de méthodes alternatives d'entretien comme le désherbage mécanique, la protection intégrée, le paillage ou l'enherbement d'espaces. Cela passe également par des réaménagements d'espaces et par la conception écologique de nouveaux aménagements afin d'anticiper les problèmes d'entretien.

Les riverains et jardiniers amateurs peuvent eux-aussi accompagner cette démarche, d'autant qu'ils seront également concernés par cette interdiction de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires dès 2019.



Pour cela, adoptons collectivement les bons réflexes !

Par exemple, si chacun entretient le trottoir et le pied de mur devant chez soi, cela facilitera le travail des agents communaux qui pourront passer plus de temps à entretenir et embellir le reste de la commune.

L'acceptation de la végétation spontanée est aussi une étape importante vers un entretien plus écologique de la ville, alors changeons ensemble notre regard sur les « mauvaises herbes ».



Et chez soi, pourquoi ne pas jardiner plus nature ?

Retrouvez de nombreux conseils de jardinage au naturel avec la charte du bassin de l'Oudon « Jardiner au naturel, ça coule de source » sur www.bvoudon.fr (rubrique « Qualité de l'eau » > « Le Plan d'action du SY.M.B.O.L.I.P. » > « La charte Jardiner au naturel ») ou auprès des enseignes de jardinage signataires de la charte.

Le programme de lutte contre les pollutions diffuses du bassin de l'Oudon

Ce programme vise à restaurer la qualité de l'eau du bassin et des captages d'eau potable à travers de nombreuses actions auprès des agriculteurs (formations, accompagnements, diagnostics-conseils), des collectivités (réduction de l'usage des produits phytosanitaires), des entreprises et artisans et du grand public (comme la charte « jardiner au naturel, ça coule de source »). Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.bvoudon.fr.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

Groupe Milon – 4 rue de la Roirie - 49500 SEGRE

Tél : 02.41.92.52.84 – Fax : 02.41.92.52.79

Mail : contact@bvoudon.fr



Réorganisation des compétences de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon

La réforme territoriale, qui vise au regroupement des intercommunalités ou des communes, touche également les compétences de la gestion de l'eau.

La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.) » sera obligatoire pour les communautés de communes ou communautés d'agglomération à partir du 1er janvier 2018. Elles pourront transférer cette compétence à un syndicat mixte qui couvre le bassin versant.

Aujourd'hui, sur le bassin versant de l'Oudon, ces compétences sont déjà exercées par des syndicats. Il faut donc intégrer à l'existant les conditions de la réforme.



Le bassin versant est un territoire irrigué par une rivière, avec tous ses affluents et fossés qui alimentent ce territoire.

Organisation actuelle sur le bassin versant de l'Oudon

La compétence « gestion des milieux aquatiques » est exercée par trois maîtres d'ouvrage :

- le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.) auquel adhèrent 45 communes*,
- le Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon (S.B.O.N.) auquel adhèrent 40 communes*, (*nombre de communes au 1^{er} janvier 2015)
- le Département du Maine et Loire sur la partie navigable de l'Oudon de Segré au Lion d'Angers.

La compétence « prévention des inondations » est exercée par le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.). Les structures membres sont les deux syndicats de bassin cités précédemment et des structures en charge de l'alimentation en eau potable. Son territoire d'intervention est le bassin versant de l'Oudon.

Ce syndicat est également compétent pour la lutte contre les pollutions diffuses (hors assainissement non collectif) et il est structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du bassin versant de l'Oudon.

Compétences du petit cycle de l'eau et du grand cycle de l'eau

Les compétences du petit cycle de l'eau comprennent l'alimentation en eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, les eaux pluviales urbaines.

Les compétences du grand cycle de l'eau s'exercent idéalement à l'échelle du bassin versant : planification de la gestion de l'eau, lutte contre les inondations ou les pollutions diffuses, gestion des milieux aquatiques,...

Organisation future

La réflexion sur la nouvelle organisation est actuellement en cours. Les objectifs de la nouvelle organisation sont les suivants :

- conserver la cohérence de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant,
- réussir le transfert de la compétence « G.E.M.A.P.I. » dans le cadre des 3 syndicats de bassin versant existants (S.B.O.S., S.B.O.N. et SY.M.B.O.L.I.P.),
- étudier la plus-value qu'apporterait la fusion des 3 syndicats de bassin versant S.B.O.S., S.B.O.N. et SY.M.B.O.L.I.P.

Pour en savoir plus : www.bvoudon.fr

Téléphone : **02 41 92 52 84**

ETAT CIVIL 2016/2017

Naissances

LANGLAIS Lorena	19 mars 2016
BERTRON Logan	14 août 2016
BÉASSE Mathéo	7 octobre 2016
LANGLAIS Simon	10 octobre 2016
CHALUMEAU Ethan	18 octobre 2016
DUPONT Callie	16 novembre 2016
JOUFFLINEAU Lucas	16 décembre 2016
PAYET Joanna	5 février 2017
DESCHAMPS Loris	11 février 2017
VENIER Alexandre	22 février 2017



Mariages

JULIE Yann et LEVÊQUE Mélanie

7 mai 2016

Décès

BEAULIEU Pierre	26 février 2016
POIRIER Gisèle	1 ^{er} mars 2016
MORICEAU Madeleine	1 ^{er} mai 2016
BENÂTRE Didier	29 septembre 2016
RENAUDIER Joseph	24 octobre 2016
PELTIER Didier	30 octobre 2016
BENOIT Juliette	10 novembre 2016
LEMAITRE Constant	17 novembre 2016
BÉTIN Antoinette	17 janvier 2017
LEBRETON Constant	18 janvier 2017
MOISY Henri	28 janvier 2017
GUESNERIE Pascal	7 février 2017
FOUQUENET Raymond	11 février 2017
LETELLIER Christel	15 février 2017
LEMARIÉ Odette	25 février 2017
THÉZÉ Michel	21 mai 2017
FOURNIER André	25 mai 2017
HUBERT Marie-Louise	22 juin 2017



Associations

AS Football
Cuillé/St-Poix
Tél : 06.07.45.19.65



Club de la Joie (retraités)
Tél : 02.43.98.89.04
Anciens Combattants/AFN
Tél : 02.43.98.82.96

Bibliothèque

Horaires :
Mercredi et Samedi
10h30 à 12h
Fermée pendant les
vacances scolaires



Accueil de loisirs
Cuillé et Méral



Mairie
Tél : 02.43.98.82.07

Horaires :
Lundi : 9h à 12h
Jeudi : 9h à 12h
13h30 à 16h
Vendredi : 9h à 12h

Divers : Location de salles,
vaisselle, tables et chaises

Ecole St-Poix
Tél : 02.43.98.95.98
CE1, CE2, CM1, CM2

Ecole Laubrières
Tél : 02.43.06.69.00
Maternelle et CP

Transport scolaire
Cantine municipale
Garderie



Associations



Culture et Patrimoine
au Présent
Tél : 06.82.46.35.93

Comité des Fêtes
Tél : 02.43.69.33.38

A.D.M.R. Méral
02.43.69.28.47
A.D.M.R. Cuillé
02.43.70.95.44

Divers services

Gendarmerie de Cossé
02.43.98.69.09
Pompiers de Cuillé
02.43.06.53.08



A votre service



Divers services

Trésorerie de Craon
02.43.06.13.44
Service d'eau de Livré
02.43.06.14.03

Commerces

Multiservices : Epicerie,
Bar, Presse, Dépôt de
pain, Point-Poste, Gaz
dossier de reprise
en cours



Vente de volailles :
M. Mme FOURNIER
02.43.98.96.16



Commerces

Vente directe de légumes :
M. BEUCHER
06.07.71.56.71



Distribution du système
d'énergie Plocher
M. MARSOLLIER
06.87.11.52.64



Gîte
Mme GRIMAULT
06.21.49.47.08

Artisans

Garage :
M. FOUQUENET
02.43.98.82.83

Coiffure à domicile :
Mme LOINSARD
06.87.10.83.96



Electricité, plomberie :
M. CHALUMEAU
06.18.46.12.21



Artisans

Mécanique industrielle
M. THOMY
06.08.62.07.73

Ecole de pilotage Karting :
M. LEMARIÉ
06.28.22.32.67

Santé

Médecins : Cuillé, Cossé
Urgence non vitale :
02.43.64.33.00
Pharmacies, infirmières,
dentistes...
Cuillé, Cossé, Méral



Assistante sociale

Mme CHALMEL
Tél : 02.43.09.17.80
Permanence à Méral le
mercredi matin et à St-Poix
(jeudi ou vendredi matin)
en fonction de la demande

Assistantes maternelles RAM de Cossé-le-Vivien

02.43.91.79.21



Presbytère de Craon

02.43.06.10.54